

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 393

24 février 2010

SOMMAIRE

ABN AMRO Multi-Manager Funds	18824	JP Residential V S.à r.l.	18848
Access Fund	18819	KBC Districlick	18822
AKM Holding S.à r.l.	18850	Lombard Odier Funds	18820
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	18850	LSREF Kachidoki Investments S.à r.l.	18863
Arminius Residential Sàrl	18849	Luxembourg Investment Trend S.A.	18851
Bairlinvest S.A.	18818	MMHM Gestion SA	18853
Balkan Investment S.à r.l.	18848	Monalie S.à r.l.	18848
Bips DJIA 30	18861	Moutsi Investments S.à r.l.	18858
Bips FTSE 250	18863	Niton Europe S.A.	18861
Bips FTSE/Xinhau China 25	18864	Nordea 1 SICAV	18822
Bips Russell 1000	18862	Nordea Fund of Funds, SICAV	18821
Bips Russell 1000	18862	Ostara Holdings S.à r.l.	18862
Bips Topix	18861	Passadena S.A., SPF	18823
Bon Rivage Lux S.A.	18860	PHI Participations SA	18864
Business Resort Corporation S.A.	18849	Picamar Services S.A.	18823
Captain Holdings S.à r.l.	18860	Poculum S.A.	18818
cominvest Europa ZinsPlus 10/2009	18847	Prince Charles S.à r.l.	18859
cominvest Europa ZinsPlus 9/2009	18849	REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.	18864
Coparin S.A.	18819	Sipalux S.A.	18826
Cormea S.A.	18819	SM Investissements S.A.	18820
Crawfresh Import S.A.	18851	Sofidecor S.A.	18823
Digital Funds	18821	Sofim S.A.	18824
Eva Ferranti SA	18863	Soim S.A.	18859
Financial Mathematics S.A.	18818	Syllus S.A. Holding	18826
GBS Management S.A.	18861	TJC Consulting S.A.	18847
Germalux Investment II Sàrl	18850	U.F. Investments S.à r.l.	18826
Gulix FF S.à r.l.	18859	Verte Holding S.A.	18825
Gulix Investments S.à r.l.	18859	Voltaire Investments	18860
JP Residential III S.à r.l.	18849	Windsail Holding S.A.	18824
JP Residential VI S.à r.l.	18848		

Poculum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 68.028.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 18 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020238/755/18.

Financial Mathematics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 15 mars 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020241/833/18.

Bairlinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 94.272.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 mars 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020246/755/18.

Coparin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.554.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COPARIN S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 12 mars 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020240/750/16.

Cornea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.376.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mars 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 octobre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020244/1023/16.

Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.876.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 12 mars 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au moins un jour avant l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020245/755/21.

SM Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 103.156.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 17 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Réexamen des comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés et approuvés
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020239/755/19.

Lombard Odier Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 25.301.

Le Conseil d'administration de la SICAV susmentionnée a le plaisir de convier ses actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 22 mars 2010 à 10 heures 30 au siège social de la SICAV, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. La dernière phrase du second paragraphe de l'article 3 des Statuts de la Société (les "Statuts"), sera modifiée comme suit:
"La Société est autorisée à déléguer à des tiers une ou plusieurs de ses fonctions."
2. Au troisième paragraphe de l'article 21, la phrase suivante sera supprimée:
"Cette prérogative peut être déléguée au Gérant."
3. Le dixième paragraphe de l'article 21 des Statuts sera modifié comme suit:
Le paiement du produit des rachats peut être retardé en raison de dispositions légales spécifiques telles que des restrictions de change, ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté de la Société qui rend impossible l'obtention du paiement de la vente ou cession d'actifs d'un Compartiment ou le transfert du produit dans le pays où le rachat a été demandé.
4. "Gérant" sera remplacé par "société de gestion de la Société" aux articles 16 et 23 des Statuts.
5. L'article 27 des Statuts sera supprimé.
6. Les articles 28, 29 et 30 des Statuts seront renumérotés respectivement 27, 28 et 29.
7. A l'article 22 des Statuts, la référence à l'article 28 sera modifiée en une référence à l'article 27.
8. Les points 1 à 7 n'entreront pas en vigueur avant leur approbation par les actionnaires.

Les actionnaires sont également avisés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire sont soumis à un quorum de cinquante pour cent (50%) des actions existantes.

Si le quorum de cinquante pour cent (50%) des actions existantes n'est pas atteint lors de l'Assemblée générale extraordinaire, une nouvelle Assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour. Ses décisions seront adoptées indépendamment du nombre d'actions représentées.

Les résolutions relatives aux points à l'ordre du jour des deux Assemblées générales extraordinaires seront considérées comme adoptées dès lors qu'elles auront été approuvées aux deux tiers des votes exprimés lors de l'Assemblée concernée.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Si vous souhaitez participer à l'Assemblée, nous vous remercions de bien vouloir en informer la SICAV au minimum deux jours avant l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir retourner une procuration dûment signée, ainsi qu'une copie de votre carte d'identité / passeport en cours de validité ou d'une liste des

signatures autorisées pour les personnes agissant au nom d'une personne morale, par télécopie au 00 352 47 67 75 08 puis par courrier à l'attention de Mme Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, d'ici au 20 mars 2010.

Le prospectus complet et le prospectus simplifié de la SICAV, ses Statuts et les rapports annuel et semestriel ainsi qu'un modèle de procuration sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la SICAV.

Référence de publication: 2010020248/755/44.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Notice is hereby given to the shareholders of Nordea Fund of Funds, SICAV (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on *15 March 2010* at 14:00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2009.
3. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2009.
4. Election of the Directors and the Auditor.
5. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that proof of the shareholder's identity is given and that the shareholder has informed the Company, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by 11 March 2010, 17:00 CET at the latest (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than 11 March 2010, 17:00 CET (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). The Meeting will be held in English language.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010020237/755/27.

Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.323.

Les actionnaires sont cordialement invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de DIGITAL FUNDS (la «Société») qui se tiendra au siège social de la Société le vendredi, *12 mars 2010* à 11 heures avec l'agenda suivant:

Ordre du jour:

1. Avis portant sur l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2010, qui ne s'est pas tenue à la date prévue par les statuts, les comptes annuels au 30 septembre 2009 n'ayant pas été achevés à temps
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
3. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009
4. Décision sur la répartition du résultat net
5. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2009
6. Election et rémunération des mandats du Conseil d'Administration
7. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises indépendant
8. Divers

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est nécessaire pour les points repris à l'Agenda de l'Assemblée Générale Annuelle et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées.

Afin de pouvoir participer à l'Assemblée Générale Annuelle, les actionnaires au porteur devront déposer ou bloquer leurs actions cinq jours ouvrés avant la tenue de l'Assemblée auprès du siège social de la Société, ou de la banque

dépositaire UBS (Luxembourg) S.A. au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ou auprès des agents chargés du service financier des pays dans lesquels les actions de la Société sont commercialisées.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020247/755/28.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Notice is hereby given to the shareholders of Nordea 1, SICAV (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on *15 March 2010* at 11:00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2009;
3. Appropriation of net results;
4. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2009;
5. Election of the Directors and the Auditor;
6. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that proof of the shareholder's identity is given and that the shareholder has informed the Company, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by 11 March 2010, 17:00 CET at the latest (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than 11 March 2010, 17:00 CET (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). The Meeting will be held in English language.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010020249/755/28.

KBC Districlick, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.496.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui se tiendra le *11 mars 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au plus tard 2 jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014802/755/22.

Passadena S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.703.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mars 2010 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010017844/1023/17.

Sofidecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.580.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mars 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014969/755/19.

Picamar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010017014/795/18.

Sofim S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 24.504.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 4 mars 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010017846/1023/18.

Windsail Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 99.259.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on March 11, 2010 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Elections.
6. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010017849/534/18.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 78.762.

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 10.00 a.m. on Friday 5 March 2010 at the premises of Fortis Investment Management Luxembourg S.A., bâtiment H2O, bloc B, 1^{er} étage, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

1. Transfer of the registered office from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange and consequent modification of Article 2 of the Articles of Association;
2. Modification of the second paragraph of Article 2 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be transferred by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg.";
3. Modification of Article 4 of the Articles of Association in order to allow the Company to invest in all securities and/or other liquid financial assets, within the limits permitted by the Act of 20 December 2002 on collective investment undertakings ("the Act");
4. Modification of Articles 7 and 8 of the Articles of Association in order to reduce the maximum time frame for subscriptions and redemptions from 10 to 7 days;
5. Modification of the asset valuation methods as provided for in Article 11 of the Articles of Association;

6. Modification of Article 11 in order to limit the maximum total amount of annual fees payable by a sub-fund, category or sub-category to 5% of its average net assets;
7. Modification of Article 11 in order to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);
8. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to provide for the calculation of Net Asset Values (NAVs) at least twice a month in conformity with the Act;
9. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to add the cases of suspension of calculation of the following NAVs: a) as soon as a decision is taken to liquidate a sub-fund; b) in the event of any merger, asset transfer, demerger transaction or any restructuring operation within, by or in one or more sub-funds; and c) in all cases where justified by the interests of the shareholders;
10. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to allow the Board of Directors to reduce and/or defer redemption/conversion applications when these concern more than 10% of the net assets;
11. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to allow the Board of Directors, where justified by the shareholders' interests, not to determine the net asset value in the event of subscriptions, redemptions or conversions exceeding 10% of the assets of a sub-fund until such time as the required purchases and sales of securities have been made;
12. Modification of Article 15 of the Articles of Association in order to provide for the possibility of collective management of all or part of the assets of the Company;
13. Modification of point 1) e) 4th dash of Article 19 of the Articles of Association in order to limit investments in UCITS and other undertakings for collective investment to a maximum of 10% of the net assets of each sub-fund, apart from the sub-funds managed as "Funds of Funds";
14. Movement of the Annual General Meeting of shareholders to 2.00 p.m. on the last Friday of April, and consequent modification of Article 23 of the Articles of Association;
15. Modification of Article 25 of the Articles of Association in order to allow a sub-fund to be merged with a sub-fund of another UCITS falling under Part I of the Act by a simple decision of the Board of Directors of the Company;
16. Deletion of Articles 18 (Consultative committee), 21 (Directors' remunerations and allowances) and 33 (Declaration);
17. Complete overhaul of the Articles of Association of the Company.

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, the Meeting's deliberations are only valid if at least one-half of the Company's capital is present or represented. Decisions must be taken by a minimum of two-thirds of the shares present or represented.

Holders of bearer shares who wish to attend or be represented at the Meeting are requested to deposit their shares, at least five clear days before the Meeting, at the offices of the financial service agents, as mentioned in the prospectus.

Holders of registered shares who wish to attend or be represented at the Meeting will be admitted on production of proof of identity, provided they have given notice of their intention to take part at least five days before the meeting.

The new draft Articles of Association, the current prospectus and the latest periodic report are available from the organisations indicated in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010019368/755/59.

Verte Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *5 mars 2010* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010017016/795/15.

Sipalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 20.925.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mars 2010 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010017845/1023/16.

Syllus S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 37.716.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 4 mars 2010 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010017848/1267/16.

U.F. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 331.442,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 151.364.

STATUTES

In the year two thousand and ten, the tenth day of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

U.F. Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of Barbados, having its registered office at Worthing Corporate Centre, Worthing Main Road, Christ Church, Barbados registered with the Office of Corporate Affairs & Intellectual Property, Barbados under Company Number 7501 (UF Holdings),

hereby represented by Nicolas van Heule, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the issued share capital of U.F. Investments (Barbados) Limited, a company incorporated and organized under the laws of Barbados, having its registered office at Worthing Corporate Centre, Worthing Main Road, Christ Church, Barbados, registered with the Office of Corporate Affairs & Intellectual Property, Barbados under Company Number 10108 (the Company) in the amount of Canadian Dollars three hundred and thirty one thousand, four hundred and forty two (CND 331,442) represented by one hundred billion, five million, two hundred and seventy nine thousand, four hundred and fifty six (100,005,279,456) issued and fully paid shares without nominal or par value is duly represented at

this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that UF Holdings is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company;

III. that the Sole Shareholder has waived notice of the time, place and purpose of this Special Meeting and consents to the holding of such a meeting on 10 February 2010 in Luxembourg. The waiver of notice is attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

IV. that by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on January 6, 2010, and by a special resolution validly adopted by the Sole Shareholder in Barbados on January 6, 2010, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Barbados to give effect to that resolution have been duly performed;

V. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of December 31, 2009, the net assets of the Company correspond to more than the value of the share capital of the Company, and (ii) from a certificate of the directors of the Company dated 4 February 2010, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per December 31, 2009 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

VI. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name U.F. Investments S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the Company's interim closing balance sheet in Barbados, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

4. Decision that the Company's articles of association shall be adopted as set forth herein and in conformity with the laws of Luxembourg;

5. Acknowledgment of the resignation of Wai Ying Fung, Edmond Ho, Robin Sng and Mary J. Mahabir, who are current directors of the Company and granting of full discharge for the performance of their duties as directors of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation;

6. Appointment of Susan Chow, Christian Salbaing, Richard Chan and Thomas Geiger as new directors of the Company for an unlimited duration;

7. Acknowledgement of the resignation of Caribbean Corporate Services Ltd., the current company secretary of the Company;

8. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

9. Empowerment; and

10. Miscellaneous.

VII. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Barbados to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name U.F. Investments S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim closing balance sheet in Barbados, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg as at 31 December 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is more than the aggregate of the issued share capital of the Company, being Canadian Dollars three hundred and thirty one thousand, four hundred and forty two (CND 331,442) represented by one hundred billion, five million, two hundred and seventy nine thousand, four hundred and fifty six (100,005,279,456) issued and fully paid shares without nominal or par value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company's articles of association shall be adopted as set out herein in conformity with the laws of Luxembourg and shall read as follows:

U.F. Investments S.à r.l.
7, rue Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Articles of Association as at 10 February 2010

BE IT ENACTED as the articles of association of U.F. Investments S.à r.l. as follows:

1. Interpretation.

1.1 In these articles of association of the Company, unless the context otherwise requires:

(a) "Act" means the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time, or any legal provisions applicable to the Company, and every statute substituted therefor and, in the case of such substitution, any references in the Articles to provisions of the Act shall be read as references to the substituted provisions therefor in the substituted statute or statutes;

(b) "Articles" means the articles of association of the Company from time to time in force;

(c) "Directors" means the directors (gérants) of the Company from time to time;

(d) all terms contained in the Articles and defined in the Act shall have the meanings given to such terms in the Act; and

(e) the singular includes the plural and the plural includes the singular; the masculine gender includes the feminine and neuter genders; the word "person" includes bodies corporate, companies, partnerships, syndicates, trusts and any association of persons; and the word "individual" means a natural person.

2. Name and Registered Office.

2.1 The name of the company is "U.F. Investments S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Act, and these Articles. An invitation to the public to subscribe for shares or security interests is prohibited.

2.2 The registered office of the Company shall be in Luxembourg at such address as the Directors may fix in the municipality of Luxembourg from time to time by resolution.

3. Directors.

3.1 Powers: The business and affairs of the Company shall be managed by the Directors.

3.2 Number: There shall be a minimum of 1 Director and a maximum of 10 Directors.

3.3 Election: Directors shall be elected by a resolution of the shareholders holding a majority of votes or by the shareholders on a show of hands, unless a ballot is demanded in which case such election shall be by ballot. Resolutions in writing approved and signed by all the shareholders shall have the same effect as resolutions passed at the shareholders' meeting.

3.4 Tenure: Unless his tenure is sooner determined, a Director shall hold office from the date on which he is elected or appointed until the close of the annual meeting of the shareholders next following or until his successors are elected or appointed, whichever shall first occur, but he shall be eligible for re-election if qualified.

3.4.1 A Director who is also an officer shall be deemed to be re-elected as a Director at each annual meeting until he ceases to be an officer.

3.4.2 A Director shall cease to be a Director:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors or is declared insolvent;

(b) if he is found to be of unsound mind; or

(c) if by notice in writing to the Company he resigns his office and any such resignation shall be effective at the time it is sent to the Company or at the time specified in the notice, whichever is later.

3.4.3 The shareholders of the Company may, by ordinary resolution passed at a special meeting of the shareholders, remove any Director at any time, with or without cause (*ad nutum*), from office and a vacancy created by the removal of a Director may be filled at the meeting of the shareholders at which the Director is removed.

3.5 Casual vacancy among the Directors: Where there is any vacancy or vacancies among the Directors, the Directors then in office may exercise all of the powers of the Directors so long as a quorum of the Directors remain in office. Any vacancy occurring among the Directors may only be filled, for the remainder of the term, by resolution of the shareholders.

3.6 Committee of Directors: The Directors may appoint from among their number a committee of Directors and, subject to the provisions of the Act, may delegate to such committee any of the powers of the Directors.

3.7 Appointment of Proxy: Any Director may act at any meeting of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

4. Borrowing Powers of Directors.

4.1 The Directors may from time to time

(a) borrow money upon the credit of the Company;

(b) issue, reissue, sell or pledge debentures of the Company;

(c) give a guarantee on behalf of the Company to secure performance of an obligation of any person; and

(d) mortgage, charge, pledge or otherwise create a security interest in all or any property of the Company, owned or subsequently acquired, to secure any obligation of the Company.

4.2 The Directors may from time to time by resolution delegate to any officer of the Company all or any of the powers conferred on the Directors by paragraph 4.1 hereof to the full extent thereof or such lesser extent as the Directors may in any such resolution provide.

4.3 The powers conferred by paragraph 4.1 hereof shall be in supplement of and not in substitution for any powers to borrow money for the purposes of the Company possessed by its Directors or officers independently of a borrowing provision in these Articles.

5. Meetings of Directors.

5.1 Place of Meeting: Meetings of the Directors and of any committee of the Directors shall be held at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

5.2 Notice: A meeting of the Directors may be convened at any time by any Director or the Secretary, if any, when directed or authorised by any Director.

Notice of any such meeting shall be served in the manner specified in paragraph 17.1 hereof not less than two days (exclusive of the day on which the notice is delivered or sent but inclusive of the day for which notice is given) before the meeting is to take place. A Director may in any manner waive notice of a meeting of the Directors and attendance of a Director at a meeting of the Directors shall constitute a waiver of notice of the meeting except where a Director attends a meeting for the express purpose of objecting to the transaction of any business on the grounds that the meeting is not lawfully called.

5.3 Quorum: Two Directors shall form a quorum for the transaction of business, except when the Company has only one Director then that Director may constitute a meeting. Notwithstanding any vacancy among the Directors, a quorum may exercise all the powers of the Directors. No business shall be transacted at a meeting of Directors unless a quorum is present.

5.3.1 A Director may, if all the Directors consent, participate in a meeting of Directors or of any committee of the Directors by means of such telephone or other communications facilities as permit all persons participating in the meeting to hear each other and a Director participating in such a meeting by such means is deemed to be present at that meeting and such meeting shall be deemed to be held in Luxembourg.

5.4 Voting: Questions arising at any meeting of the Directors shall be decided by a majority of votes. In case of an equality of votes the Chairman of the meeting in addition to his original vote shall have a second or casting vote.

5.5 Resolution in lieu of meeting: Notwithstanding any of the foregoing provisions of these Articles, a resolution in writing signed by all the Directors entitled to vote on that resolution at a meeting of the Directors or any committee of the Directors is as valid as if it had been passed at a meeting of the Directors or any committee of the Directors.

6. Remuneration of Directors.

6.1 The remuneration to be paid to the Directors shall be such as the shareholders may from time to time determine and such remuneration may be in addition to the salary paid to any officer or employee of the Company who is also a Director. The Directors may award special remuneration to any Director undertaking any special services on the Company's behalf other than the routine work ordinarily required of a Director and the confirmation of any such resolution or resolutions by the shareholders shall not be required. The Directors shall also be entitled to be paid their travelling and other expenses properly incurred by them in connection with the affairs of the Company.

7. Submission of Contracts or Transactions to Shareholders for Approval. The Directors in their discretion may submit any contract, act or transaction for approval or ratification at any annual meeting of the shareholders or at any special meeting of the shareholders called for the purpose of considering the same and any such contract, act or transaction that is approved or ratified or confirmed by a resolution passed by a majority of the votes cast at any such meeting (unless any different or additional requirement is imposed by the Act or by the Articles) shall be as valid and as binding upon the Company and upon all the shareholders as though it had been approved, ratified or confirmed by every shareholder of the Company.

8. For the Protection of Directors and Officers.

8.1 To the extent permitted under applicable law, no Director or officer of the Company shall be liable to the Company for:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director or officer or employee or for joining in any receipt or act for conformity;

(b) any loss, damage or expense incurred by the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by the Company or for or on behalf of the Company;

(c) the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of or belonging to the Company shall be placed out or invested;

(d) any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortious act of any person, including any person with whom any moneys, securities or effects shall be lodged or deposited;

(e) any loss, conversion, misapplication or misappropriation of or any damage resulting from any dealings with any moneys, securities or other assets belonging to the Company;

(f) any other loss, damage or misfortune whatever which may happen in the execution of the duties of his respective office or trust or in relation thereto; unless the same happens by or through his failure to exercise the powers and to discharge the duties of his office honestly and in good faith with a view to the best interests of the Company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

8.2 Nothing herein contained shall relieve a Director or officer from the duty to act in accordance with the Act or relieve him from liability for a breach thereof.

8.2.1 To the extent permitted under applicable law, the Directors for the time being of the Company shall not be under any duty or responsibility in respect of any contract, act or transaction whether or not made, done or entered into in the name or on behalf of the Company, except such as are submitted to and authorised or approved by the Directors.

8.2.2 If any Director or officer of the Company is employed by or performs services for the Company otherwise than as a Director or officer or is a member of a firm or a shareholder, Director or officer of a body corporate which is employed by or performs services for the Company, the fact of his being a shareholder, Director or officer of the Company shall not disentitle such Director or officer or such firm or body corporate, as the case may be, from receiving proper remuneration for such services.

9. Indemnities to Directors and Officers. Subject to the provisions of the Act, except in respect of an action by or on behalf of the Company to obtain a judgment in its favour, the Company shall indemnify a Director or officer of the Company, a former Director or officer of the Company or a person who acts or acted at the Company's request as a Director or officer of a body corporate of which the Company is or was a shareholder or creditor, and his personal representatives, against all costs, charges and expenses, including an amount paid to settle an action or satisfy a judgment, reasonably incurred by him in respect of any civil, criminal or administrative action or proceeding to which he is made a party by reason of being or having been a Director or officer of such company, if:

(a) he acted honestly and in good faith with a view to the best interests of the Company; and

(b) in the case of a criminal or administrative action or proceeding that is enforced by a monetary penalty, he had reasonable grounds for believing that his conduct was lawful.

10. Officers.

10.1 Appointment: The Directors shall as often as may be required appoint a Secretary and, if deemed advisable, may as often as may be required appoint any or all of the following officers: a Chairman, a Deputy-Chairman, a Managing Director, a President, one or more Vice-Presidents, a Treasurer, one or more Assistant Secretaries or one or more Assistant Treasurers. Two or more of the aforesaid offices may be held by the same person. In case and whenever the same person holds the offices of Secretary and Treasurer he may but need not be known as the Secretary-Treasurer. The Directors may from time to time appoint such other officers and agents as they deem necessary who shall have such authority and shall perform such duties as may from time to time be prescribed by the Directors.

10.2 Cessation of Office: An officer shall cease to be an officer:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors or is declared insolvent;

(b) if he is found to be of unsound mind;

(c) if by notice in writing to the Company he resigns his office and any such resignation shall be effective at the time it is sent to the Company or at the time specified in the notice, whichever is later; or

(d) if he is removed from office by a resolution of Directors.

10.3 Remuneration: The remuneration of all officers appointed by the Directors shall be determined from time to time by resolution of the Directors. The fact that any officer or employee is a Director or shareholder of the Company shall not disqualify him from receiving such remuneration as may be determined.

10.4 Powers and Duties: All officers shall sign such contracts, documents or instruments in writing as require their respective signatures and shall respectively have and perform all powers and duties incident to their respective offices and such other powers and duties respectively as may from time to time be assigned to them by the Directors.

10.5 Delegation: In case of the absence or inability to act of any officer of the Company except a Managing Director or for any other reason that the Directors may deem sufficient the Directors may delegate all or any of the powers of such officer to any other officer or to any Director.

10.6 Chairman: A Chairman shall, when present, preside at all meetings of the Directors, and any committee of the Directors or the shareholders.

10.7 Deputy-Chairman: If the Chairman is absent or is unable or refuses to act, the Deputy-Chairman (if any) shall, when present, preside at all meetings of the Directors, and any committee of the Directors or the shareholders.

10.8 Managing Director: A Managing Director shall exercise such powers and have such authority as may be delegated to him by the Directors.

10.9 President: A President shall be the chief executive officer of the Company. He shall be vested with and may exercise all the powers and shall perform all the duties of a Chairman and Deputy-Chairman if none be appointed or if the Chairman and the Deputy-Chairman are absent or are unable or refuse to act.

10.10 Vice-President: A Vice-President or, if more than one, the Vice-Presidents, in order of seniority, shall be vested with all the powers and shall perform all the duties of the President in the absence or inability or refusal to act of the President.

10.11 Secretary: The Secretary shall give or cause to be given notices for all meetings of the Directors, any committee of the Directors and the shareholders when directed to do so and shall have charge of the minute books of the Company and, subject to the provisions of paragraph 13.3 hereof, of the records (other than accounting records) referred to in the Act.

10.12 Treasurer: Subject to the provisions of any resolution of the Directors, a Treasurer shall have the care and custody of all the funds and securities of the Company and shall deposit the same in the name of the Company in such bank or banks or with such other depositary or depositaries as the Directors may direct. He shall keep or cause to be kept the accounting records referred to in the Act. He may be required to give such bond for the faithful performance of his duties as the Directors in their uncontrolled discretion may require but no Director shall be liable for failure to require any such bond or for the insufficiency of any such bond or for any loss by reason of the failure of the Company to receive any indemnity thereby provided.

10.13 Assistant Secretary and Assistant Treasurer: The Assistant Secretary or, if more than one, the Assistant Secretaries in order of seniority, and the Assistant Treasurer or, if more than one, the Assistant Treasurers in order of seniority, shall respectively perform all the duties of the Secretary and the Treasurer, respectively, in the absence or inability or refusal to act of the Secretary or the Treasurer, as the case may be.

10.14 General Manager or Manager: The Directors may from time to time appoint one or more General Managers or Managers and may delegate to him or them specific powers to manage and direct the business and affairs of the Company (except such matters and duties as by law must be transacted or performed by the Directors or by the shareholders) and to employ and discharge agents and employees of the Company or may delegate to him or them any lesser authority. A General Manager or Manager shall conform to all lawful orders given to him by the Directors and shall at all reasonable times give to the Directors or any of them all information they may require regarding the affairs of the Company. Any agent or employee appointed by a General Manager or Manager may be discharged by the Directors.

10.15 Vacancies: If the office of any officer of the Company becomes vacant by reason of death, resignation, disqualification or otherwise, the Directors by resolution shall, in the case of the Secretary, and may, in the case of any other office, appoint a person to fill such vacancy.

11. Shareholders' Meetings.

11.1 Annual Meeting: In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual general meeting of shareholders shall be held (i) either on the third Tuesday of the month of June at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are open for general business in the city of Luxembourg (a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place or (ii) by resolutions in writing pursuant to paragraph 11.10 hereof.

11.2 Special Meetings: Special meetings of the shareholders may be convened by order of the Chairman, the Deputy-Chairman, the Managing Director, the President, a Vice-President or by the Directors on any date and time and at any place within Luxembourg or, if all the shareholders entitled to vote at such meeting so agree, outside Luxembourg.

11.2.1 The Directors shall, on the requisition of the holders of not less than five percent (5%) of the issued shares of the Company that carry a right to vote at the meeting requisitioned, forthwith convene a meeting of shareholders, and in the case of such requisition the following provisions shall have effect:

(1) The requisition must state the purposes of the meeting and must be signed by the requisition its and deposited at the registered office of the Company, and may consist of several documents in like form each signed by one or more of the requisition its.

(2) If the Directors do not, within twenty-one (21) days from the date of the requisition being so deposited, proceed to convene a meeting, the requisition its or any of them may themselves convene the meeting, but any meeting so convened shall not be held after three (3) months from the date of such deposit.

(3) The Directors shall be deemed not to have duly convened the meeting if they do not give such notice as is required by the Act within fourteen (14) days from the deposit of the requisition.

(4) Any meeting convened under this paragraph by the requisition its shall be called as nearly as possible in the manner in which meetings are to be called pursuant to the Articles and the Act.

(5) A requisition by joint holders of shares must be signed by all such holders.

11.3 Notice: A printed, written or typewritten notice stating the day, hour and place of meeting shall be given by serving such notice on each shareholder entitled to vote at such meeting, on each Director and on the auditor of the Company (if any) in the manner specified in paragraph 17.1 hereof, not less than twenty-one (21) days or more than fifty (50) days (in each case exclusive of the day on which the notice is delivered or sent and of the day for which notice is given) before the date of the meeting. Notice of a meeting at which special business is to be transacted shall state (a) the nature of that business in sufficient detail to permit the shareholder to form a reasoned judgment thereon, and (b) the text of any special resolution to be submitted to the meeting.

11.4 Waiver of Notice: A shareholder and any other person entitled to attend a meeting of shareholders may in any manner waive notice of a meeting of shareholders and attendance of any such person at a meeting of shareholders shall constitute a waiver of notice of the meeting except where such person attends a meeting for the express purpose of objecting to the transaction of any business on the grounds that the meeting is not lawfully called.

11.5 Votes: Every question submitted to any meeting of shareholders shall be decided in the first instance by a show of hands unless a person entitled to vote at the meeting has demanded a ballot.

11.5.1 At every meeting at which he is entitled to vote, every shareholder, proxy holder or individual authorised to represent a shareholder who is present in person shall have one vote on a show of hands. Upon a ballot at which he is entitled to vote, every shareholder, proxy holder or individual authorised to represent a shareholder shall, subject to the Articles, have one vote for every share held by the shareholder.

11.5.2 At any meeting unless a ballot is demanded, a declaration by the chairman of the meeting that a resolution has been carried or carried unanimously or by a particular majority or lost or not carried by a particular majority shall be conclusive evidence of the fact.

11.5.3 When the Chairman, the Deputy-Chairman, the President and the Vice-President are absent, the persons who are present and entitled to vote shall choose another Director as chairman of the meeting; but if no Director is present or all the Directors present decline to take the chair, the persons who are present and entitled to vote shall choose one of their number to be chairman.

11.5.4 A ballot may, either before or after any vote by a show of hands, be demanded by any person entitled to vote at the meeting. If at any meeting a ballot is demanded on the election of a chairman or on the question of adjournment it shall be taken forthwith without adjournment. If at any meeting a ballot is demanded on any other question or as to the election of Directors, the vote shall be taken by ballot in such manner and either at once, later in the meeting or after adjournment as the chairman of the meeting directs. The result of a ballot shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the ballot was demanded. A demand for a ballot may be withdrawn.

11.5.5 If two (2) or more persons hold shares jointly, one of these holders present at a meeting of shareholders may, in the absence of the other, vote the shares; but if two (2) or more of these persons who are present, in person or by proxy, vote, they must vote as one on the shares jointly held by them.

11.6 Proxies: Votes at meetings of shareholders may be given either personally or by proxy or, in the case of a shareholder who is a body corporate or association, by an individual authorised by a resolution of the Directors or governing body of that body corporate or association to represent it at meetings of shareholders of the Company.

11.6.1 A proxy shall be executed by the shareholder or his attorney authorised in writing and is valid only at the meeting in respect of which it is given or any adjournment thereof.

11.6.2 A person appointed by proxy need not be a shareholder.

11.7 Adjournment: The chairman of any meeting may with the consent of the meeting adjourn the same from time to time to a fixed time and place and no notice of such adjournment need be given to the shareholders unless the meeting is adjourned by one or more adjournments for an aggregate of thirty (30) days or more in which case notice of the adjourned meeting shall be given as for an original meeting. Any business that might have been brought before or dealt with at the original meeting in accordance with the notice calling the same may be brought before or dealt with at any adjourned meeting for which no notice is required.

11.8 Quorum: In the event that there is only one shareholder of the Company, that shareholder shall constitute a meeting of the shareholders. The business of the meeting shall be resolved in writing and the shareholder shall sign the same in accordance with the Act.

11.8.1 In the event that there is more than one shareholder of the Company, subject to the Act, a quorum for the transaction of business at any meeting of the shareholders shall be a number of shareholders representing more than half (1/2) the share capital of the Company. If a quorum is present at the opening of any meeting of the shareholders, the shareholders present or represented may proceed with the business of the meeting notwithstanding a quorum is not present throughout the meeting. If a quorum is not present within thirty (30) minutes of the time fixed for a meeting of shareholders, the persons present and entitled to vote may adjourn the meeting to a fixed time and place but may not transact any other business.

11.9 Majority:

11.9.1 The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

11.9.2 Any other changes to the Articles shall, subject to any provision to the contrary, be resolved upon by a majority in number of shareholders representing three-quarters (3/4) of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

11.9.3 The decision (i) to merge or demerge and (ii) to liquidate or dissolve the Company shall, require a resolution by a majority in number of shareholders representing three-quarters (3/4) of the share capital of the Company.

11.10 Resolution in lieu of meeting: Notwithstanding any of the foregoing provisions of these Articles a resolution in writing signed by all the shareholders entitled to vote on that resolution at a meeting of the shareholders is, subject the Act, as valid as if it had been passed at a meeting of the shareholders.

12. Shares.

12.1 Allotment and Issuance: Subject to the Act and the Articles, shares in the capital of the Company may be allotted and issued by resolution of the shareholders at such times and on such terms and conditions and to such persons or class of persons as the shareholders determine.

12.2 Certificates: Share certificates and the form of share transfer shall (subject to the Act) be in such form as the Directors may by resolution approve and such certificates shall be signed by any Director or a Chairman or a Deputy-Chairman or a Managing Director or a President or a Vice-President and the Secretary or on Assistant Secretary holding office at the time of signing.

12.2.1 The shareholders or any agent designated by the shareholders may in their or his discretion direct the issuance of a new share certificate in lieu of and upon cancellation of a certificate that has been mutilated or in substitution for a certificate claimed to have been lost, destroyed or wrongfully taken, on payment of such reasonable fee and on such terms as to indemnity, reimbursement of expenses and evidence of loss and of title as the Directors may from time to time prescribe, whether generally or in any particular case.

12.3 Share Capital: The Company's share capital is Canadian Dollars three hundred and thirty one thousand, four hundred and forty two (CND 331,442) represented by one hundred billion, five million, two hundred and seventy nine thousand, four hundred and fifty six (100,005,279,456) shares without nominal or par value, all subscribed and fully paid-up. The Company may not conduct any public offer of its shares.

13. Transfer of Shares and Debentures.

13.1 Transfer: The shares or debentures of the Company may be transferred by a written instrument of transfer signed by the transferor and the transferee.

13.2. Transfer to non-shareholders: The shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital shall have approved the proposed transfer thereto in a general meeting.

The shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders except with the approval of shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

13.3 Registers: Registers of shares and debentures issued by the Company shall be kept at the registered office of the Company.

13.4 Surrender of Certificates: Subject to the Act, no transfer of shares shall be registered unless or until the certificate representing the shares or debentures to be transferred has been surrendered to the Company for cancellation.

13.5 Shareholder indebted to the Company: If so provided in the Articles, the Company has a lien on a share registered in the name of a shareholder or his personal representative for a debt of that shareholder to the Company. By way of enforcement of such lien the Directors may refuse to permit the registration of a transfer of such share.

14. Dividends.

14.1 The Directors may from time to time by resolution declare and the Company may pay interim dividends on the issued and outstanding shares in the capital of the Company subject to the provisions (if any) of the Articles and the relevant provisions of the Act.

14.2 In case several persons are registered as the joint holders of any shares, any one of such persons may give effectual receipts for all dividends and payments on account of dividends.

15. Voting in Other Companies. All shares or debentures carrying voting rights in any other body corporate that are held from time to time by the Company may be voted at any and all meetings of shareholders, or debenture holders (as the case may be) of such other body corporate and in such manner and by such person or persons as the Directors shall from time to time determine. The officers of the Company may for and on behalf of the Company from time to time:

- (a) execute and deliver proxies; and
 - (b) arrange for the issuance of voting certificates or other evidence of the right to vote;
- in such names as they may determine without the necessity of a resolution or other action by the Directors.

16. Information available to Shareholders.

16.1 Except as provided by the Act, no shareholder shall be entitled to any information respecting any details or conduct of the Company's business which in the opinion of the Directors it would be inexpedient in the interests of the Company to communicate to the public.

16.2 The Directors may from time to time, subject to rights conferred by the Act, determine whether and to what extent and at what time and place and under what conditions or regulations the documents, books and registers and accounting records of the Company or any of them shall be open to the inspection of shareholders and no shareholder shall have any right to inspect any document or book or register or accounting record of the Company except as conferred by statute or authorised by the Directors or by a resolution of the shareholders.

17. Notices.

17.1 Method of giving notice: Any notice or other document required by the Act or the Articles to be sent to any shareholder, debenture holder, Director or auditor may be delivered personally or sent by prepaid mail or cable or telex or facsimile or electronic mail to any such person at his latest address as shown in the records of the Company or its transfer agent and to any such Director at his latest address as shown in the records of the Company or in the latest notice filed under the Act, and to the auditor at his business address.

17.2 Waiver of notice: Notice may be waived or the time for the notice may be waived or abridged at any time with the consent in writing of the person entitled thereto.

17.3 Undelivered notices: If a notice or document is sent to a shareholder or debenture holder by prepaid mail in accordance with this paragraph and the notice or document is returned on three (3) consecutive occasions because the shareholder or debenture holder cannot be found, it shall not be necessary to send any further notices or documents to the shareholder or debenture holder until he informs the Company in writing of his new address.

17.4 Shares and debentures registered in more than one name: All notices or other documents with respect to any shares or debentures registered in more than one name shall be given to whichever of such persons is named first in the records of the Company and any notice or other document so given shall be sufficient notice or delivery to all the holders of such shares or debentures.

17.5 Persons becoming entitled by operation of law: Subject to the Act, every person who by operation of law, transfer or by any other means whatsoever becomes entitled to any share is bound by every notice or other document in respect of such share that, previous to his name and address being entered in the records of the Company is duly given to the person from whom he derives his title to such share.

17.6 Deceased Shareholders: Subject to the Act, any notice or other document delivered or sent by prepaid mail or cable or telex or facsimile or electronic mail or left at the address of any shareholder as the same appears in the records of the Company shall, notwithstanding that such shareholder is deceased, and whether or not the Company has notice of his death, be deemed to have been duly served in respect of the shares held by him (whether held solely or with any other person) until some other person is entered in his stead in the records of the Company as the holder or one of the holders thereof and such service shall for all purposes be deemed a sufficient service of such notice or document on his personal representatives and on all persons, if any, interested with him in such shares.

17.7 Signature to notices: The signature of any Director or officer of the Company to any notice or document to be given by the Company may be written, stamped, typewritten or printed or partly written, stamped, typewritten or printed.

17.8 Computation of time: Where a notice extending over a number of days or other period is required under any provisions of the Articles the day of sending the notice shall, unless it is otherwise provided, be counted in such number of days or other period.

17.9 Proof of service: Where a notice required under paragraph 17.1 hereof is delivered personally to the person to whom it is addressed or delivered to his address as mentioned in paragraph 17.1 hereof, service shall be deemed to be at the time of delivery of such notice.

17.9.1 Where such notice is sent by post, service of the notice shall be deemed to be effected forty-eight (48) hours after posting if the notice was properly addressed and posted by prepaid mail.

17.9.2 Where the notice is sent by cable or telex or facsimile or electronic mail, service is deemed to be effected on the date on which the notice is so sent.

17.9.3 A certificate of an officer of the Company in office at the time of the making of the certificate or of any transfer agent of shares of any class of the Company as to facts in relation to the delivery or sending of any notice shall be conclusive evidence of these facts.

18. Cheques, Drafts and Notes. All cheques, drafts or orders for the payment of money and all notes and acceptances and bills of exchange shall be signed by such officers or persons and in such manner as the Directors may from time to time designate by resolution.

19. Execution of Instruments.

19.1 Contracts, documents or instruments in writing requiring the signature of the Company may be signed by:

(a) a Chairman, a Deputy-Chairman, a Managing Director, a President or a Vice-President together with the Secretary or the Treasurer, or

(b) any two (2) Directors

and all contracts, documents and instruments in writing so signed shall be binding upon the Company without any further authorisation or formality. The Directors shall have power from time to time by resolution to appoint any officers or persons on behalf of the Company either to sign certificates for shares in the Company and contracts, documents and instruments in writing generally or to sign specific contracts, documents or instruments in writing.

19.1.1 Subject to the Act

(a) a Chairman, a Deputy-Chairman, a Managing Director, a President or a Vice-President together with the Secretary or the Treasurer, or

(b) any two (2) Directors

shall have authority to sign and execute all instruments that may be necessary for the purpose of selling, assigning, transferring, exchanging, converting or conveying any such shares, stocks, bonds, debentures, rights, warrants or other securities.

20. Signatures. The signature of a Chairman, a Deputy-Chairman, a Managing Director, a President, a Vice-President, the Secretary, the Treasurer, an Assistant Secretary or an Assistant Treasurer or any Director or of any officer or person, appointed pursuant to paragraph 19 hereof by resolution of the Directors may, if specifically authorised by resolution of the Directors, be printed, engraved, lithographed or otherwise mechanically reproduced upon any certificate for shares in the Company or contract, document or instrument in writing, bond, debenture or other security of the Company executed or issued by or on behalf of the Company. Any document or instrument in writing on which the signature of any such officer or person is so reproduced shall be deemed to have been manually signed by such officer or person whose signature is so reproduced and shall be as valid to all intents and purposes as if such document or instrument in writing had been signed manually and notwithstanding that the officer or person whose signature is so reproduced has ceased to hold office at the date on which such document or instrument in writing is delivered or issued.

21. Financial Year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and end on the thirty-first (31st) of December.

22. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and, in particular, the Company may not conduct any public issue of bonds. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

23. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of the following persons from their respective position as directors of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their respective appointment as directors of the Company until the date of their resignation:

- Wai Ying Fung, business address at 22nd Floor, Hutchison House, 10, Harcourt Road, Hong Kong;
- Edmond Ho, business address at Hutchison House, 5, Hester Road, London SW11 4AN, United Kingdom;
- Robin Sng, residing at Block 5000D, #12-14, Marine Parade Road, Singapore 449287, and
- Mary J. Mahabir, business address at Worthing Corporate Centre, Worthing Main Road, Christ Church, Barbados.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons, with immediate effect, as directors of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2010 (as opposed to an unlimited duration as originally foreseen in the agenda of the present meeting):

- Susan Chow, business address at 22nd Floor, Hutchison House, 10, Harcourt Road, Hong Kong;
- Christian Salbaing, business address at 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;
- Richard Chan, business address at 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg; and
- Thomas Geiger, business address at 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

The Sole Shareholder noted that Frank J. Sixt, business address at 22nd Floor, Hutchison House, 10, Harcourt Road, Hong Kong, will remain in office as a director of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2010 (as opposed to an unlimited duration as originally foreseen in the agenda of the present meeting).

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Caribbean Corporate Services Ltd., from their position as the current company secretary of the Company.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any of the directors, each acting individually to (i) take, in the name and on behalf of the Company, all such actions as they may in their absolute discretion think necessary, required or useful in order to give effect to the preceding resolutions including, not exclusively, the necessary filings with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and/or the Registrar in Barbados, and the execution and performance of any further documents, deeds, instruments, agreements, notices, acknowledgements, letter agreements, memoranda, statements and certificates as may be ancillary, necessary, required or useful in connection therewith, promising to ratify if need be; (ii) grant under their sole signature, in the name and on behalf of the Company, a power of attorney to one or more third parties under such terms as they may in their absolute discretion think fit in order to give effect to the preceding resolutions; and (iii) negotiate, sign, execute, and perform under any agreements, documents, deeds, instruments, memoranda, statements and certificates as such attorney may deem necessary or useful in connection with the above resolutions.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

U.F. Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Barbade, ayant son siège social à Worthing Corporate Centre, Worthing, Christ Church, la Barbade, immatriculée au Registre des Sociétés de la Barbade sous le numéro 7501 (UF Holdings),

ici représentée par Nicolas van Heule, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'intégralité du capital social de U.F. Investments (Barbados) Limited, une société constituée et organisée selon les lois de la Barbade, ayant son siège social à Worthing Corporate Centre, Worthing, Christ Church,, la Barbade, immatriculée au Registre des Sociétés de la Barbade sous le numéro 10108 (la Société) d'un montant de trois cent trente et un mille quatre cent quarante-deux Dollars Canadiens (CND 331.442) représenté par cent milliards cinq millions deux cent soixante dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (100.005.279.456) actions souscrites, entièrement libérées et sans valeur nominale, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. que U.F. Holdings est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société.

III. que l'Associé Unique a renoncé à la notification de l'heure, du lieu et de l'objet de cette assemblée extraordinaire et consent à la tenue de cette assemblée en date du 10 février 2010 à Luxembourg. Ladite renonciation restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que par une décision du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 6 janvier 2010 et une décision spéciale de l'Associé Unique valablement adoptée le 6 janvier 2010 dont une copie restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de la Barbade à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois de la Barbade afin d'appliquer cette décision ont été dûment accomplies.

V. qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société qu'à compter du 31 décembre 2009, les actifs nets de la Société correspondent à plus de la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat des gérants de la Société daté du 4 février 2010 que depuis la date du bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et ses affaires qui aurait entraîné que les états financiers au 31 décembre 2009 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes ne s'est produit. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VI. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de la Barbade à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination U.F. Investments S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de clôture intérimaire de la Société à la Barbade, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et détermination du capital social de la Société;

4. Décision que les statuts de la Société sont adoptés tels qu'énoncés dans le présent acte et ce, en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg;

5. Prise d'acte de la démission de Wai Ying Fung, Edmond Ho, Robin Sng et Mary J. Mahabir, étant les gérants actuels de la Société et pleine décharge accordée pour l'exécution de leurs fonctions en qualité de gérants de la Société à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission;

6. Nomination de Susan Chow, Christian Salbaing, Richard Chan et Thomas Geiger en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée;

7. Prise d'acte de la démission de Caribbean Corporate Services Ltd. en tant que secrétaire actuel de la Société;

8. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

9. Pouvoirs; et

10. Divers.

VII. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de la Barbade à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois de la Barbade en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination U.F. Investments S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de clôture intérimaire de la Société à la Barbade, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg à la date du 31 décembre 2009, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique constate que la description et le contenu de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré résultent du bilan susmentionné.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société correspond à plus de la valeur du capital social de la Société soit trois cent trente et un mille quatre cent quarante-deux Dollars Canadiens (CND 331.442) représenté par cent milliards cinq millions deux cent soixante dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (100.005.279.456) parts sociales sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que les statuts de la Société sont adoptés tels qu'énoncés ci-après et ce, en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg et qu'ils auront la teneur suivante:

U.F. Investments S.à r.l.
7, rue Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Statuts datés du 10 février 2010

QUE SOIENT ARRÊTÉS comme les statuts de U.F. Investments S.à r.l. ce qui suit:

1. Interprétation.

1.1 Dans les présents statuts de la Société, sous réserve que le contexte l'exige autrement:

(a) "Loi" signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre, ou toutes les dispositions légales applicables à la Société, et chaque loi substituée à celle-ci et, dans le cas d'une telle substitution, toutes références dans les Statuts aux dispositions de la Loi seront interprétées comme les références aux dispositions substituées à celle-ci dans la ou les lois substituées;

(b) "Statuts" signifie les statuts de la Société en vigueur de temps à autre;

(c) "Gérants" signifie les gérants de la Société de temps à autre;

(d) tous les termes repris dans les Statuts et définis dans la Loi auront les significations attribuées à ces termes dans la Loi; et

(e) le singulier inclut le pluriel et le pluriel inclut le singulier; le genre masculin inclut les genres féminins et neutres; le mot "personne" inclut les personnes morales, les sociétés, les associations, les syndicats, les fiduciaires et toute association de personnes; et le mot "individu" signifie une personne physique.

2. Dénomination et Siège Social.

2.1 Le nom de la société est "U.F. Investments S.à r.l." (la "Société"). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la Loi, ainsi que les présents Statuts. Un appel d'offre afin de souscrire aux parts sociales ou à un titre est interdit.

2.2 Le siège social de la Société sera à Luxembourg à l'adresse que les Gérants établiront dans la municipalité du Luxembourg de temps à autre par une résolution.

3. Gérants.

3.1 Pouvoirs: L'activité et les affaires de la Société seront gérées par les Gérants.

3.2 Nombre: Il y aura 1 Gérant au minimum et 10 Gérants au maximum.

3.3 Élection: Les Gérants seront élus par une résolution des associés détenant la majorité des voix ou par les associés par un vote à main levée à moins qu'un scrutin ne soit exigé et le cas échéant, cette élection dans ce cas se fera par bulletin

de vote. Des résolutions par écrit approuvées et signées par tous les associés auront le même effet que des résolutions passés à une assemblée des associés.

3.4 Mandat: À moins que son mandat soit échu plus tôt, un Gérant assurera ses fonctions à partir de la date à laquelle il a été élu ou nommé jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des associés ou jusqu'à ce que ses successeurs soient élus ou nommés, selon que l'un ou l'autre de ces événements arrive en premier lieu, mais il sera habilité à être réélu si qualifié.

3.4.1 Un Gérant qui est également un dirigeant sera considéré comme réélu en qualité de Gérant lors de chaque assemblée annuelle jusqu'à ce qu'il cesse d'être un dirigeant.

3.4.2 Un Gérant cessera d'être Gérant:

(a) s'il fait faillite ou compose avec ses créanciers ou s'il est déclaré insolvable;

(b) s'il s'avère avoir perdu l'esprit; ou

(c) si par notification écrite à la Société il démissionne de ses fonctions et cette démission entrera en vigueur au moment où elle est envoyée à la Société ou au moment indiqué dans la notification, au plus tard.

3.4.3 Les associés de la Société peuvent, par résolution ordinaire passée lors d'une assemblée spéciale des associés, révoquer tout Gérant à tout moment, avec ou sans motifs (ad nutum), de ses fonctions, et le poste vacant créée par la révocation d'un Gérant peut être pourvu lors de la réunion des associés à laquelle le Gérant est révoqué.

3.5 Poste vacant occasionnel parmi les Gérants: Lorsqu'il y a un ou plusieurs postes vacants parmi les Gérants, les Gérants alors en fonction peuvent exercer tous les pouvoirs des Gérants à condition qu'un quorum de Gérants reste en fonction. Tout poste vacant qui se libère parmi les Gérants peut uniquement être pourvu, pour la durée restante, par résolution des associés.

3.6 Comité des Gérants: Les Gérants peuvent nommer parmi eux un comité de Gérants et, sous réserve des dispositions de la Loi, peuvent déléguer à ce comité tout pouvoir des Gérants quel qu'il soit.

3.7. Désignation d'un mandataire: Tout Gérant peut agir à toute réunion des Gérants en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

4. Pouvoirs d'Emprunt des Gérants.

4.1 Les Gérants peuvent de temps à autre

(a) emprunter de l'argent sur le crédit de la Société;

(b) émettre, réémettre, vendre ou nantir les obligations de la Société;

(c) donner une garantie au nom de la Société afin d'assurer la réalisation d'une obligation de toute personne; et

(d) hypothéquer, nantir ou bien créer une sûreté sur la totalité des actifs ou un actif de la Société, détenu(s) ou acquis ultérieurement, afin de garantir toute obligation de la Société.

4.2 Les Gérants peuvent de temps à autre par une résolution déléguer à tout dirigeant de la Société la totalité ou certaines attributions conférées aux Gérants par le paragraphe 4.1 des présentes avec pleins pouvoirs ou avec les limitations que les Gérants peuvent prévoir dans cette résolution.

4.3 Les attributions conférées par le paragraphe 4.1 des présentes viendront compléter et non pas remplacer tous pouvoirs d'emprunter de l'argent pour les besoins de la Société dont ses Gérants ou dirigeants disposent indépendamment d'une disposition d'emprunt dans les présents Statuts.

5. Réunions des Gérants.

5.1 Lieu de la Réunion: Les réunions des Gérants et de tout comité de Gérants seront tenus au lieu indiqué dans la convocation, qui, en principe, est à Luxembourg.

5.2 Convocation: Une réunion des Gérants peut être convoquée à tout moment par tout Gérant ou le Secrétaire, le cas échéant, une fois requis ou autorisé par un Gérant.

La convocation d'une telle réunion sera faite de la manière indiquée au paragraphe 17.1 des présentes pas moins de deux jours (sans compter le jour où la convocation est délivrée ou envoyée mais y compris le jour où la convocation est donnée) avant la tenue de la réunion. Un Gérant peut en tout état de cause renoncer à la convocation à une réunion des Gérants et la présence d'un Gérant lors d'une réunion des Gérants constituera une renonciation à la convocation à la réunion sauf si un Gérant assiste à une réunion dans le but exprès de s'opposer à la transaction de toute activité au motif que la réunion n'a pas valablement été convoquée.

5.3 Quorum: Deux Gérants formeront un quorum pour délibération, sauf lorsque la Société a un Gérant unique; dans ce cas ce Gérant peut former une réunion. Nonobstant tout poste vacant parmi les Gérants, un quorum peut exercer tous les pouvoirs des Gérants. Aucun point à l'ordre du jour ne sera traité lors d'une réunion des Gérants à moins qu'un quorum ne soit présent.

5.3.1 Un Gérant peut, si tous les Gérants y consentent, participer à une réunion des Gérants ou de tout comité de Gérants par téléphone ou d'autres moyens de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et la participation d'un Gérant à cette réunion par ces moyens est considéré comme équivalente à une participation en personne à cette réunion et cette réunion sera considérée comme étant tenue à Luxembourg.

5.4 Vote: Les questions soulevées lors de toute réunion des Gérants seront décidées à une majorité des voix. En cas de partage des voix, le Président (Chairman) de la réunion aura un second vote ou une voix prépondérante en plus de son vote original.

5.5 Résolution tenant lieu de réunion: Nonobstant les dispositions qui précèdent des présents Statuts, une résolution écrite signée par tous les Gérants autorisés à voter au sujet de cette résolution à une réunion des Gérants ou tout comité de Gérants est valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion des Gérants ou de tout comité de Gérants.

6. Rémunération des Gérants.

6.1. La rémunération à verser aux Gérants sera celle fixée par les associés de temps à autre et cette rémunération pourra être en complément de la rémunération versée à tout dirigeant ou employé de la Société qui est également un Gérant. Les Gérants peuvent attribuer une rémunération spéciale à tout Gérant qui entreprend tous les services spéciaux au nom de la Société autres que le travail habituel généralement attendu de la part d'un Gérant et la confirmation de la décision de pareille attribution par les associés ne sera pas exigée. Les frais de déplacement et autres dépenses des Gérants dûment supportés par eux en rapport avec les affaires de la Société seront également payés.

7. Soumission des Contrats ou des Transactions aux Associés pour Approbation.

7.1 Les Gérants à leur discrétion peuvent soumettre tout contrat, acte ou transaction à l'approbation ou à la ratification lors de toute assemblée annuelle des associés ou lors de toute assemblée spéciale des associés convoquée afin d'approuver ce contrat, acte ou transaction qui sont approuvés ou ratifiés ou confirmés par une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées lors de cette assemblée (sous réserve de toute condition différente ou supplémentaire imposée par la Loi ou par les Statuts) seront valables et engageront la Société et tous les associés comme s'ils avaient été approuvés, ratifiés ou confirmés par chaque associé de la Société.

8. Pour la Protection des Gérants et des Dirigeants.

8.1 Dans les limites autorisées en vertu de la loi applicable, aucun Gérant ou dirigeant de la Société ne sera tenu responsable envers la Société concernant:

(a) les actes, certificats, négligences ou omissions de tout autre Gérant ou dirigeant ou employé ou le fait de s'associer à tout certificat ou acte pour conformité;

(b) toutes pertes, dommages ou dépenses encourus par la Société pour cause d'insuffisance ou de défaut de titre d'actif acquis par la Société ou pour le compte de la Société;

(c) l'insuffisance ou le défaut de tout titre dans ou pour lequel l'un des crédits de ou appartenant à la Société sera placé ou investi;

(d) toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte délictueux de toute personne, y compris toute personne avec qui tous les crédits, titres ou effets seront déposés;

(e) toute perte, conversion, usage erroné ou détournement de tous dommages résultant de toutes transactions avec tous crédits, titres ou autres éléments d'actif appartenant à la Société;

(f) toute autre perte, dommages ou revers de fortune quel qu'il soit qui peut se produire dans l'exécution des fonctions de son poste respectif ou la confiance ou en rapport avec cela; à moins que la même chose se produise par son manquement à exercer les pouvoirs et à exécuter les fonctions de son poste honnêtement et de bonne foi en vue de servir les meilleurs intérêts de la Société et en rapport avec cela à exercer le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

8.2 Rien ne figurant ci-dessus ne dispensera un Gérant ou un dirigeant du devoir d'agir selon la Loi ou ne le déchargera de la responsabilité pour une violation de la Loi.

8.2.1 Dans les limites autorisées en vertu de la loi applicable, les Gérants n'engageront pas leur responsabilité en ce qui concerne tout contrat, acte ou transaction réalisé ou non, effectué ou conclu au nom de ou pour le compte de la Société, à moins qu'ils aient été soumis à et autorisés ou approuvés par les Gérants.

8.2.2 Si tout Gérant ou dirigeant de la Société est employé par ou preste des services pour la Société autrement qu'en qualité de Gérant ou dirigeant ou est un membre d'une société ou un associé, le Gérant ou dirigeant d'une entité morale qui est employé par ou preste des services pour la Société, le fait qu'il soit un associé, un Gérant ou un dirigeant de la Société ne désqualifiera pas ce Gérant ou dirigeant ou cette société ou entité morale, selon le cas, de percevoir la rémunération appropriée pour ces services.

9. Indemnités aux Gérants et aux Dirigeants. Sous réserve des dispositions de la Loi, sauf dans le cas d'une action par ou pour le compte de la Société en vue d'obtenir un jugement en sa faveur, la Société indemniserà un Gérant ou un dirigeant de la Société, un ancien Gérant ou dirigeant de la Société ou une personne qui agit ou qui a agi à la demande de la Société en qualité de Gérant ou dirigeant d'une personne morale dont la Société est ou était un associé ou un créancier, et ses représentants personnels, de tous les coûts, frais et dépenses, en ce compris un montant payé pour transiger une action ou pour se conformer à un jugement, raisonnablement encourus par lui relatifs à toute action civile, pénale ou administrative ou poursuite dont il fait l'objet en raison d'être ou d'avoir été un Gérant ou un dirigeant de cette société, si:

(a) il a agi de façon honnête et de bonne foi afin de servir les meilleurs intérêts de la Société; et

(b) dans le cas d'une action pénale ou administrative ou poursuite qui est exécutée sous forme d'une amende, il a eu les motifs raisonnables de croire que sa conduite était légale.

10. Dirigeants.

10.1 Nomination: Les Gérants doivent, aussi souvent que cela est requis, nommer un Secrétaire et, s'il est recommandable, peuvent, aussi souvent que cela est requis, nommer certains ou tous les dirigeants suivants: un Président (Chairman), un Vice-président (Deputy-Chairman), un Directeur Général (Managing Director), un Président, un ou plusieurs Vice-Président(s), un Trésorier, un ou plusieurs Secrétaire(s) Adjoint(s) ou un ou plusieurs Trésorier(s) Adjoint(s). Deux ou plus de deux des postes susmentionnés peuvent être tenus par la même personne. Dans le cas où et lorsque cette même personne est nommée aux postes de Secrétaire et de Trésorier elle peut, mais ne doit pas nécessairement être connue sous le titre de Secrétaire-Trésorier. Les Gérants peuvent de temps à autre nommer tous autres dirigeants et agents s'ils le jugent nécessaire, qui seront habilités et devront accomplir les fonctions telles qu'elles sont de temps à autre édictées par les Gérants.

10.2 Cessation des fonctions: Un dirigeant sera démis de ses fonctions lorsque:

- (a) il fait faillite, compose avec ses crédeurs ou est déclaré insolvable;
- (b) il s'avère qu'il a perdu l'esprit;
- (c) si par notification écrite à la Société il démissionne de ses fonctions et cette démission entrera en vigueur au moment où elle est envoyée à la Société ou au moment indiqué dans la notification, au plus tard; ou
- (d) s'il est démis de ses fonctions par une résolution des Gérants.

10.3 Rémunération: La rémunération de tous les dirigeants nommés par les Gérants sera déterminée de temps à autre par une résolution des Gérants. Le fait qu'un dirigeant ou employé est un Gérant ou associé de la Société ne le disqualifiera pas de recevoir la rémunération qui lui sera attribuée.

10.4 Pouvoirs et Fonctions: Tous les dirigeants signeront les contrats, documents ou actes écrits qui exigent leur signature respective et devront respectivement accomplir tout pouvoir et fonction découlant de leurs postes respectifs ainsi que tout autre pouvoir ou fonction qui pourrait leur être confié de temps à autre par les Gérants.

10.5 Délégation: Dans le cas d'une absence ou d'une impossibilité d'agir d'un dirigeant de la Société, excepté le Directeur Général (Managing Director), ou pour tout autre raison que les Gérants considèrent suffisante, les Gérants peuvent déléguer tout ou partie des pouvoirs de ce dirigeant à un autre dirigeant ou à un Gérant.

10.6 Président (Chairman): Un Président (Chairman) devra, lorsqu'il est présent, présider toutes les réunions des Gérants ainsi que tout comité de Gérants ou des associés.

10.7 Vice-Président (Deputy Chairman): Lorsque le Président (Chairman) est absent, ne peut ou refuse d'agir, le Vice-Président (Deputy Chairman) (le cas échéant) devra, s'il est présent, présider toute réunion des Gérants ainsi que tout comité de Gérants ou des associés.

10.8 Directeur Général (Managing Director): Un Directeur Général (Managing Director) exercera tout pouvoir et aura toute autorité qui lui seront délégués par les Gérants.

10.9 Président: Un Président sera l'administrateur délégué (Chief Executive Officer) de la Société. Il aura et pourra exercer tous les pouvoirs et accomplir toutes les fonctions d'un Président (Chairman) et d'un Vice-Président (Deputy Chairman) si aucun des deux n'est nommé ou si le Président (Chairman) et le Vice-Président (Deputy Chairman) sont absents, ne peuvent ou refusent d'agir.

10.10 Vice-Président: Un Vice-Président, ou, en cas de pluralité, les Vice-Présidents, dans un ordre de sonorité, auront tous les pouvoirs et exerceront toutes les fonctions du Président dans l'absence, l'incapacité ou le refus d'agir du Président.

10.11 Secrétaire: Le Secrétaire devra convoquer ou assurer la convocation de toute réunion des Gérants, tout comité de Gérants et des associés lorsqu'il lui sera demandé et sera en charge des procès-verbaux de la Société et, sous réserve des dispositions du paragraphe 13.3 ci-après, des registres (autre que les registres comptables) dont il est fait référence dans la Loi.

10.12 Trésorier: Sous réserve des dispositions de toute résolution des Gérants, un Trésorier sera en charge et devra conserver tous les fonds et titres de la Société et devra les déposer au nom de la Société auprès de la banque ou des banques ou auprès de tout autre dépositaire ou tous autres dépositaires déterminés par les Gérants. Il devra garder ou assurer la garde des documents comptables auxquels il est fait référence dans la Loi. Il peut lui être demandé de donner tel titre pour l'exercice fidèle de ses fonctions lorsque les Gérants dans leur discrétion non contrôlée le requièrent mais aucun Gérant ne peut être responsable pour le manquement à la demande d'un tel titre ou pour l'insuffisance d'un tel titre ou pour toute perte découlant d'un manquement par la Société à recevoir une indemnité prévue.

10.13 Secrétaire Adjoint ou Trésorier Adjoint: Le Secrétaire Adjoint ou, en cas de pluralité, les Secrétaires Adjoints, par ordre de sonorité et le Trésorier Adjoint ou, en cas de pluralité, les Trésoriers Adjoints, par ordre de sonorité, devront respectivement exercer toute fonction incombant au Secrétaire et au Trésorier, respectivement, lors de l'absence, l'impossibilité ou refus d'agir du Secrétaire ou du Trésorier, le cas échéant.

10.14 Manager Général ou Manager: Les Gérants peuvent de temps à autre nommer un ou plusieurs Managers Généraux ou Managers et peuvent lui ou leur déléguer des pouvoirs spécifiques pour gérer et diriger l'activité et les affaires de la Société (à l'exception des tâches et des fonctions qui doivent être exercées par les Gérants ou les associés de par

la loi) et employer et décharger les dirigeants et employés de la Société ou leur déléguer toute autorité moindre. Un Manager Général ou Manager doit se conformer à tous ordres légaux qui lui sont donnés par les Gérants et doit, dans la mesure du raisonnable donner à tout ou à chacun des Gérants toute information qu'il requiert en relation avec les affaires de la Société. Tout agent ou employé nommé par le Manager Général ou le Manager peut être démis de ses fonctions par les Gérants.

10.15 Vacance: Si le poste de tout dirigeant de la Société devient vacant pour cause de décès, démission, disqualification ou autre, les Gérants par le biais d'une résolution doivent, dans le cas du Secrétaire, et peuvent, dans le cas de tout autre poste, nommer une personne afin de pourvoir à ce poste vacant.

11. Assemblée des Associés.

11.1 Assemblée annuelle: Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra (i) soit chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un "Jour Ouvrable"), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu (ii) soit par des résolutions écrites en vertu de l'article 11.10.

11.2 Assemblées Spéciales: Les assemblées spéciales des associés peuvent être convoquées par ordre du Président (Chairman), du Vice-Président (Deputy Chairman), du Directeur Général (Managing Director), du Président, du Vice-Président ou par ordre des Gérants à toute date et heure et à tout endroit à Luxembourg ou, sous réserve de l'accord de tous les associés ayant un droit de vote, en dehors de Luxembourg.

11.2.1 Les Gérants doivent, à la demande des détenteurs d'au moins cinq pourcent (5%) des parts sociales émises avec droit de vote à l'assemblée réquisitionnée, convoquer l'assemblée des associés et à la suite d'une telle demande les dispositions suivantes entreront en vigueur:

(1) La demande doit indiquer l'objet de l'assemblée et doit être signée par les demandeurs et déposée au siège social de la Société et peut consister en plusieurs documents de format similaire tous signés par un ou plusieurs demandeur(s).

(2) Si les Gérants ne procèdent pas, dans les vingt-et-un (21) jours suivant la date de dépôt de la demande, à la convocation de l'assemblée, les demandeurs ou chacun des demandeurs peuvent eux-mêmes convoquer l'assemblée, mais toute assemblée ainsi convoquée doit être tenue dans les trois (3) mois suivant la date de dépôt de la demande.

(3) Il est considéré que les Gérants n'ont pas dûment convoqué l'assemblée s'ils ne donnent pas la convocation dans les quatorze (14) jours suivant le dépôt de la demande.

(4) Toute assemblée convoquée selon ce paragraphe par les demandeurs devra être convoquée aussitôt que possible de la manière selon laquelle les assemblées sont convoquées conformément aux Statuts et à la Loi.

(5) Une demande par des détenteurs conjoints de parts sociales doit être signée par tous ces détenteurs.

11.3 Convocation: Une convocation imprimée, écrite ou dactylographiée indiquant le jour, l'heure et le lieu de l'assemblée sera donné en envoyant la convocation à chaque associé ayant droit de vote à cette assemblée, à chaque Gérant et l'auditeur de la Société (le cas échéant) de la manière indiquée au paragraphe 17.1 des présentes, pas moins de vingt et un (21) jours ou plus de cinquante (50) jours (dans chaque cas exclusif de la date à laquelle la convocation est remise ou envoyée et de la journée pour laquelle un convocation est donné) avant la date de l'assemblée. La convocation à une assemblée au cours de laquelle des affaires spéciales seront traitées doit indiquer (a) la nature de cette affaire de façon suffisamment détaillée pour permettre à l'associé de s'en former un jugement éclairé, et (b) le texte de toute résolution spéciale à soumettre à l'assemblée.

11.4 Renonciation à la Convocation: Un associé et toute autre personne autorisée à assister à une assemblée des associés pourra d'une manière ou d'une autre renoncer à une convocation d'une assemblée des associés et la présence d'une telle personne à une assemblée des associés constituera une renonciation à la notification de convocation de l'assemblée, sauf lorsque cette personne participe à une réunion dans le but exprès de s'opposer à la conduite d'une affaire au motif que l'assemblée n'est pas régulièrement convoquée.

11.5 Votes: Toute question soumise à toute assemblée d'associés doit être décidée en première instance par un vote à main levée sauf si une personne habilitée à voter à l'assemblée a exigé un scrutin.

11.5.1 Lors de chaque assemblée à laquelle il a droit de vote, tout associé, mandataire ou personne autorisée à représenter un associé qui est présent en personne dispose d'une voix par démonstration de main levée. Lors d'un scrutin au cours duquel il a le droit de voter, tout associé, mandataire ou personne habilitée à représenter un associé, sous réserve des Statuts, a une voix pour chaque part sociale détenue par l'associé.

11.5.2 Lors de toute assemblée, sauf si un bulletin de vote est exigé, une déclaration par le président de l'assemblée qu'une résolution a été adoptée ou adoptée à l'unanimité ou par une certaine majorité ou refusée par une majorité particulière est une preuve concluante de ce fait.

11.5.3 Lorsque le Président (Chairman), le Vice-Président (Deputy Chairman), le Président et le Vice-président sont absents, les personnes qui sont présentes et qui sont habilitées à voter choisiront un autre Gérant à titre de président de l'assemblée, mais si aucun Gérant n'est présent ou si l'ensemble des Gérants présents refusent de remplir les fonctions de président, les personnes qui sont présentes et habilités à voter choisiront l'un des leurs comme président.

11.5.4 Un scrutin peut, soit avant ou après tout vote à main levée, être exigé par toute personne habilitée à voter à l'assemblée. Si, à toute assemblée, un scrutin est exigé sur l'élection d'un président ou sur la question de l'ajournement, il sera pris immédiatement, sans ajournement. Si, à toute assemblée, un scrutin est exigé sur toute autre question ou

quant à l'élection des Gérants, le vote aura lieu par scrutin de cette manière et soit à la fois, plus tard au cours la réunion ou après l'ajournement que le président de l'assemblée dirige. Le résultat du scrutin sera censé être la décision de l'assemblée à laquelle le scrutin a été exigé. Une requête de vote par scrutin peut être retirée.

11.5.5 Si deux (2) ou plusieurs personnes détiennent des parts sociales conjointement, l'un de ces détenteurs présent à une assemblée des associés peut, en l'absence de l'autre, voter les parts sociales; mais si deux (2) ou plusieurs de ces personnes qui sont présentes, en personne ou par procuration, votent, ils doivent voter en tant qu'une personne pour les parts sociales qu'ils détiennent conjointement.

11.6 Procurations: Les votes lors des assemblées des associés doivent être donnés soit personnellement ou par procuration ou, dans le cas d'un associé qui est une personne morale ou association, par la personne habilitée par une résolution des Gérants ou de l'organe de ladite personne morale ou association pour le représenter aux assemblées des associés de la Société.

11.6.1 Une procuration sera signée par l'associé ou par son mandataire habilité par écrit et n'est valable que lors de l'assemblée à l'égard de laquelle elle est donné ou à tout ajournement de celle-ci.

11.6.2 Une personne nommée par procuration ne doit pas nécessairement être un associé.

11.7 Ajournement: Le président de toute assemblée peut avec le consentement de l'assemblée ajourner celle-ci de temps à autre à un moment et en un lieu fixé et aucune notification de cet ajournement doit être donnée aux associés, sauf si l'assemblée est ajournée par un ou plusieurs ajournements pour un total de trente (30) jours ou plus dans lequel cas, la convocation à l'assemblée ajournée sera donné comme pour une première assemblée. Toute affaire qui aurait pu être introduite avant ou traitée lors de la première assemblée, conformément à la convocation de celle-ci peut être introduite avant ou traitée à toute assemblée ajournée pour laquelle aucune convocation n'est exigée.

11.8 Quorum: Dans le cas où il n'y a qu'un seul associé de la Société, cet associé constituera une assemblée des associés. La résolution de l'assemblée sera prise par écrit et l'associé signera celle-ci conformément à la Loi.

11.8.1 Dans le cas de pluralité d'associés de la Société, sous réserve de la Loi, un quorum pour délibérer sur l'ordre du jour à toute assemblée des associés sera un nombre d'associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Si le quorum est atteint à l'ouverture de toute assemblée des associés, les associés présents ou représentés peuvent procéder à la tenue de l'assemblée, même si le quorum n'est pas maintenu pendant toute l'assemblée. Si le quorum n'est pas présent dans les trente (30) minutes suivant l'heure fixée pour une assemblée des associés, les personnes présentes et ayant droit de vote peuvent ajourner l'assemblée à une heure et un endroit fixés, mais ne peuvent pas délibérer sur une autre point.

11.9 Majorité:

11.9.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par un vote unanime.

11.9.2 Toutes autres modifications statutaires doivent, sous réserve de toute disposition contraire, être décidées par une majorité en nombre d'associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Toutefois, en aucun cas la majorité n'oblige l'un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

11.9.3 La décision (i) de fusionner ou de procéder à une scission et (ii) de liquider ou de dissoudre la Société, exigera une résolution de la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

11.10 Résolution tenant lieu de réunion: Nonobstant les dispositions précédentes des présents Statuts, une résolution écrite signée par tous les associés ayant droit de vote sur cette résolution lors d'une assemblée des associés est, sous réserve de la Loi, aussi valable que si elle avait été adoptée à une assemblée des associés.

12. Parts Sociales.

12.1 Affectation et Emission: Sous réserve de la Loi et des Statuts, les parts sociales dans le capital de la Société peuvent être affectées et émises par résolution des associés au moment et aux modalités et conditions et aux personnes ou classes de personnes que les associés déterminent.

12.2 Certificats: Les certificats de parts sociales et la forme de la cession de parts sociales seront (sous réserve de la Loi) sous la forme que les Gérants peuvent approuver par résolution et ces certificats seront signés par un Président (Chairman) ou un Vice-Président (Deputy Chairman) ou un Directeur Général (Managing Director) ou un Président ou un Vice-Président et le Secrétaire ou un Secrétaire Adjoint qui est en fonction au moment de la signature.

12.2.1 Les associés ou tout mandataire désigné par les associés peuvent à leur/sa discrétion enjoindre l'émission d'un nouveau certificat de part sociale remplaçant l'ancien et sur annulation d'un certificat qui a été mutilé ou en remplacement d'un certificat prétendu avoir été perdu, détruit ou pris illicitement, suivant le paiement d'honoraires raisonnables et à de telles conditions quant à l'indemnité, le remboursement des dépenses et la déperdition de preuves et de titre que les Gérants peuvent fixer de temps à autre, que ce soit de façon générale ou dans tout cas particulier.

12.3 Capital Social: Le capital social de Société est fixé à trois cent trente et un mille quatre cent quarante-deux Dollars Canadiens (CND 331.442) représenté par cent milliards cinq millions deux cent soixante dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (100.005.279.456) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées. La Société ne peut effectuer aucune offre publique de ses parts sociales.

13. Cession des Parts Sociales et Obligations.

13.1 Cession: Les parts sociales ou les obligations de la Société peuvent être cédées par un document de cession constitué par écrit signé par le cédant et le cessionnaire.

13.2 Cession aux non-associés: Les parts sociales ne peuvent pas être cédées inter vivos (entre vifs) aux non-associés à moins que les associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social aient approuvé la cession envisagée de ces parts sociales lors d'une assemblée générale.

Les parts sociales ne peuvent être transmises en raison du décès à des non-associés sauf avec l'approbation des associés représentant les trois quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

13.3 Registres: Des registres de parts sociales et d'obligations émises par la Société seront conservés au siège social de la Société.

13.4 Remise des certificats: Sous réserve de la Loi, aucune cession de parts sociales ne sera enregistrée à moins que ou jusqu'à ce que le certificat représentant les parts sociales ou les obligations à céder ait été remis à la Société pour annulation.

13.4 Associé endetté envers la Société: Si cela est prévu ainsi dans les Statuts, la Société a un privilège sur une part sociale enregistrée au nom d'un associé ou de son représentant personnel pour une dette de cet associé envers la Société. Par l'application de ce privilège les Gérants peuvent refuser de permettre l'enregistrement d'une cession de cette part sociale.

14. Dividendes.

14.1 Les Gérants peuvent de temps à autre par une résolution déclarer des dividendes intérimaires et la Société peut payer des dividendes intérimaires sur les parts sociales émises et en circulation dans le capital de la Société sous réserve des dispositions (le cas échéant) des Statuts et des dispositions applicables de la Loi.

14.2 Au cas où plusieurs personnes seraient enregistrées comme codétenteurs de parts sociales, ces personnes peuvent donner les certificats pour tous les dividendes et les paiements pour le compte des dividendes.

15. Scrutin dans d'Autres Sociétés. Toutes les parts sociales ou obligations ayant droits de vote dans toute autre société qui sont détenues de temps à autre par la Société peuvent être soumises à un vote à une et à toutes les réunions des associés, ou obligataires (selon les circonstances) de cette autre société et d'une telle façon et par la personne ou les personnes que les Gérants détermineront de temps à autre. Les dirigeants de la Société peuvent pour le compte et au nom de la Société de temps à autre:

- (a) exécuter et émettre des procurations; et
- (b) assurer l'émission des certificats de vote ou autre preuve du droit de vote;

en ces noms qu'ils peuvent déterminer sans nécessité d'une résolution ou de toute autre action par les Gérants.

16. Information disponible aux Associés.

16.1 Sauf disposition de la Loi, aucun associé n'aura droit à toute information concernant les détails ou la conduite des affaires de la Société que les Gérants considèrent inopportun de communiquer au public dans l'intérêt de la Société.

16.2 Les Gérants peuvent de temps à autre, sous réserve des droits conférés par la Loi, déterminer si et dans quelle mesure et à quel moment et à quel lieu et sous quelles conditions ou règlements les documents, livres et registres ainsi que les registres comptables de la Société ou de l'un d'entre eux seront disponibles aux associés pour consultation et aucun associé n'aura le droit de consulter tout document ou livre ou registre ou registre comptable de la Société sauf comme conféré par les Statuts ou autorisé par les Gérants ou par une résolution des associés.

17. Convocations.

17.1 Méthode de convocation: Toute convocation ou tout autre document exigé par la Loi ou les Statuts à envoyer à tout associé, obligataire, Gérant ou auditeur peut être remise personnellement ou envoyée par courrier affranchi ou câble ou télex ou fax ou courrier électronique à cette personne à son adresse la plus récente comme indiquée dans les registres de la Société ou à son agent de transfert et à un Gérant à son adresse la plus récente comme indiquée dans les registres de la Société ou dans la dernière convocation déposée selon la Loi, et à l'auditeur à son adresse professionnelle.

17.2 Renonciation à la convocation: Il peut être renoncé à une convocation ou au moment de la convocation et cette convocation peut être abrégée à tout moment avec le consentement par écrit de la personne concernée à ce sujet.

17.3 Convocation non délivrées: Si une convocation ou un document est envoyé à un associé ou obligataire par courrier affranchi conformément à ce paragraphe et la convocation ou le document est retourné à trois (3) occasions consécutives parce que l'associé ou l'obligataire ne peut pas être trouvé, il ne sera pas nécessaire d'envoyer toutes autres convocations ou documents à l'associé ou à l'obligataire jusqu'à ce qu'il informe la Société par écrit de sa nouvelle adresse.

17.4 Parts sociales et obligations enregistrées sous plusieurs noms: Toutes les notifications ou autres documents concernant toutes parts sociales ou obligations enregistrées sous plusieurs noms seront donnés à la personne parmi lesquelles le nom figure en premier dans les registres de la Société et toute notification ou tout autre document ainsi donnés constitueront une notification suffisante ou remise à tous les détenteurs de ces parts sociales ou obligations.

17.5 Personnes qui deviennent habilitées par effet de la loi: Sous réserve de la Loi, toute personne qui par effet de la loi, cède ou qui a droit à toute part sociale par quelque moyen que ce soit est engagée par toute notification ou tout

autre document concernant cette part sociale, qui, avant l'enregistrement de son nom et adresse dans les registres de la Société est dûment donnée à la personne à laquelle son titre à cette part sociale provient.

17.6 Associés défunts: Sous réserve de la Loi, toute notification ou tout autre document délivrés ou envoyés par courrier affranchi ou câble ou télex ou fax ou courrier électronique ou laissés à l'adresse de tout associé telle que cette dernière figure dans les registres de la Société seront, nonobstant le décès de cet associé et sans considération du fait que la Société ait été informée de son décès ou non, considérés comme ayant été notifiés en ce qui concerne les parts sociales qu'il détient (que ces parts sociales soient détenues individuellement ou conjointement) jusqu'à ce qu'une autre personne soit inscrite à sa place dans les registres de la Société comme le détenteur ou l'un des détenteurs de celles-ci et de service sera considérée à toutes fins comme une notification suffisante auprès de ses représentants personnels et de toutes les personnes, le cas échéant, également intéressées par ces parts sociales.

17.7 Signature des notifications: La signature de tout Gérant ou dirigeant de la Société sur toute notification ou document devant être donné par la Société peut être écrite, timbrée, dactylographiée ou numérisée ou en partie écrite, timbrée, dactylographiée ou numérisée.

17.8 Calcul des délais: Lorsqu'une convocation se prolongeant au-delà d'un certain nombre de jours ou de toute autre période est exigée selon les dispositions des Statuts, le jour de l'envoi de la convocation sera, sauf disposition contraire, pris en compte dans ce nombre de jours ou autre période.

17.9 Preuve de la notification: Lorsqu'une notification exigée selon le paragraphe 17.1 des Statuts est remise personnellement au destinataire ou délivrée à son adresse comme mentionné au paragraphe 17.1 des Statuts, la réception sera considérée comme étant au moment de la remise de cette notification.

17.9.1 Dans le cas où cette notification est envoyée par la poste, la notification sera considérée comme ayant été réalisée dans un délai de quarante-huit (48) heures après l'envoi dans la mesure où la notification a été correctement adressée et postée par courrier affranchi.

17.9.2 Lorsque la notification est envoyée par câble ou télex ou fax ou courrier électronique, la réception est considéré comme réalisée à la date à laquelle la notification est envoyée.

17.9.3 Le certificat signé par un dirigeant de la Société ayant été en fonction au moment de la rédaction du certificat ou de tout agent de transfert de parts sociales de toute classe de la Société quant aux faits concernant la remise ou l'envoi de toute notification constituera une preuve de ces faits.

18. Chèques, Traités et Billets à Ordre. Tous les chèques, traites ou commandes pour le paiement d'une somme d'argent et tous les billets à ordre et acceptations et lettres de change seront signés par des dirigeants ou personnes et suivant la manière indiquée de temps à autre par les Gérants dans une résolution.

19. Signature des Documents Juridiques.

19.1 Les contrats, les documents ou les actes rédigés par écrit qui requièrent la signature de la Société peuvent être signés par:

(a) un Président (Chairman), un Vice-Président (Deputy Chairman), un Directeur Général (Managing Director), un Président ou un Vice-Président avec le Secrétaire ou le Trésorier, ou

(b) deux (2) Gérants

et tous les contrats, documents et actes rédigés par écrit ainsi signés engageront la Société sans autre autorisation ou formalité. Les Gérants auront le pouvoir de nommer au moyen de résolutions tous les dirigeants ou personnes pour le compte de la Société soit de signer des certificats de parts sociales de la Société et les contrats, documents et actes par écrit de manière générale ou de signer des contrats, documents ou actes spécifiques par écrit.

19.1.1 Sous réserve de la Loi

(a) un Président (Chairman), un Vice-Président (Deputy Chairman), un Directeur Général (Managing Director), un Président ou un Vice-Président avec le Secrétaire ou le Trésorier, ou

(b) deux (2) Gérants

seront habilités à signer et exécuter tous les actes juridiques qui peuvent être nécessaires afin de vendre, d'affecter, de céder, d'échanger, de convertir ou de transporter ces parts sociales, stocks, obligations, droits, garanties ou autres titres.

20. Signatures. La signature d'un Président (Chairman), d'un Vice-Président (Deputy Chairman), d'un Directeur Général (Managing Director), d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier, d'un Secrétaire Adjoint ou d'un Trésorier Adjoint ou de tout Gérant ou tout dirigeant ou toute autre personne, nommé en vertu du paragraphe 19 des Statuts par résolution des Gérants peut, si celui-ci ou celle-ci est spécifiquement autorisé par une résolution des Gérants, être imprimée, gravée, lithographiée ou bien être reproduite mécaniquement sur tout certificat de parts sociales de la Société ou contrat, document ou acte par écrit, obligation ou autre titre de la Société signé ou émis par ou au nom de la Société. Tout document ou acte par écrit sur lequel la signature de ce dirigeant ou de cette personne est ainsi reproduite sera considéré comme ayant été signé de la main de ce dirigeant ou de cette personne dont la signature est ainsi reproduite et sera valable à toutes fins comme si ce document ou acte par écrit avait été signé à la main et sans préjudice du fait que

le dirigeant ou la personne dont la signature est ainsi reproduite a cessé d'être en fonction à la date à laquelle ce document ou acte par écrit a été remis ou émis.

21. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et prendra fin le trente et un (31) décembre.

22. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique, et en particulier, la Société ne peut pas réaliser une émission publique d'obligations. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et/ou émissions d'instruments de dette, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et accorder des sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses propres obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut également nantir, céder, grever de charges ou bien créer une sûreté sur la totalité ou une partie de ses actifs.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

La Société peut généralement employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris, les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

23. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date du présent acte, des personnes suivantes de leurs fonctions de gérants de la Société et de leur accorder pleine décharge pour l'exécution de leurs mandats à compter de la date de leur nomination en qualité de gérants de la Société jusqu'à la date de leur démission:

- Way Yi Fung, avec adresse professionnelle au 22^{ème} étage, Hutchison House, 10, Harcourt Road, Hong Kong;
- Edmond Ho, avec adresse professionnelle au Hutchison House, 5, Hester Road, Londres SW11 4AN, Royaume-Uni;
- Robin Sng, demeurant au Block 5000D, #12-14, Marine Parade Road, Singapore 449287; et
- Mary J. Mahabir, avec adresse professionnelle au Worthing Corporate Centre, Worthing Main Road, Christ Church, La Barbade.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, en qualité de gérants de la Société pour une période se terminant au moment de l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2010 (par opposition à une nomination pour une durée indéterminée telle que prévue initialement dans l'agenda de la présente assemblée):

- Susan Chow, avec adresse professionnelle au 22^{ème} étage, Hutchison House, 10, Harcourt Road, Hong Kong;
- Christian Salbaing, avec adresse professionnelle au 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;
- Richard Chan, avec adresse professionnelle au 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg; et
- Thomas Geiger, avec adresse professionnelle au 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

L'Associé Unique note le fait que M. Frank J. Sixt, avec adresse professionnelle au 22^{ème} étage, Hutchison House, 10, Harcourt Road, Hong Kong restera en fonction en tant que Gérant de la Société pour une période se terminant au moment de l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2010 (par opposition à une nomination pour une durée indéterminée telle que prévue initialement dans l'agenda de la présente assemblée).

Septième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission avec effet à la date du présent acte, de Caribbean Corporate Services Ltd. de son poste actuel de secrétaire de la Société.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant, chacun agissant individuellement, à (i) prendre, au nom et au nom de la société, toutes les mesures, à leur entière discrétion, qu'elles jugeront nécessaires, requises ou utiles afin de donner effet aux résolutions qui précèdent, y compris, et de manière non exclusive, les dépôts nécessaires auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg et/ou le Registre de Commerce à la Barbade, et la signature de tous les documents, actes, instruments, conventions, avis, prise d'acte, lettres d'entente, mémorandums, déclarations et certificats qui pourraient être accessoires, nécessaires, requis ou utiles à cet égard, en promettant de les ratifier le cas échéant, (ii) accorder sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, une procuration à un ou plusieurs tiers à des conditions telles qu'elles, à leur discrétion absolue, estiment appropriées en vue de donner effet aux résolutions qui précèdent, et (iii) négocier, signer, exécuter, en vertu d'accords, de documents, d'actes, d'instruments, de mémorandums, de déclarations et de certificats telles qu'elles l'estiment nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions ci-dessus.

Estimation des Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à sept mille Euros (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. VAN HEULE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2010. Relation: LAC/2010/6592. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019841/1171.

(100026624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

cominvest Europa ZinsPlus 10/2009, Fonds Commun de Placement.

WKN: A0CA62, ISIN LU192218146.

Auflösung wegen Endfälligkeit

Am 31. Oktober 2009 endete gemäß Artikel 27 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des cominvest Europa ZinsPlus 10/2009.

cominvest Asset Management S.A.

Référence de publication: 2010020242/267/9.

TJC Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 121.648.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 17 décembre 2009 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme TJC CONSULTING S.A.:

- Le Conseil d'Administration a accepté la démission de M. Frédéric DE MACAR en qualité d'Administrateur.

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Mme Monica Brugnoli, employée privée, née le 5 avril 1971 à Alessandria (I), domiciliée au 24, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Schadeck. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010017609/17.

(100012069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

JP Residential V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.274.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de JP RESIDENTIAL V S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 110.274, tenue au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, le 18 janvier 2010

Il a été décidé:

- de renouveler le mandat de gérant de classe A de Monsieur Jérôme Foulon pour une durée indéterminée.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010017578/14.

(100011940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

JP Residential VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de JP RESIDENTIAL VI S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 110.830, tenue au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, le 18 janvier 2010

Il a été décidé:

- de renouveler le mandat de gérant de classe A de Monsieur Jérôme Foulon pour une durée indéterminée.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010017579/14.

(100011943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Monalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale.
R.C.S. Luxembourg B 127.839.

Résolutions des Associés prises à Luxembourg en date du 17 décembre 2009:

- L'Assemblée a nommé en qualité de gérante pour une durée indéterminée

Mme Marie-Paule Philippot, esthéticienne, née le 11 avril 1961 à F-Cosnes-et-Romain, domiciliée au 60, rue des Champs à L-4431 Belvaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010017610/15.

(100012077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Balkan Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 117.462.

Je présente ma démission comme gérant B de votre société.

Le 12 janvier 2010.

Frank Walenta.

I hereby tender my resignation as a B Manager of your company.

12th January 2010.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2010017613/11.

(100012143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

JP Residential III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.834.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de JP RESIDENTIAL III S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 107.834, tenue au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, le 18 janvier 2010

Il a été décidé:

- de renouveler le mandat de gérant de classe A de Monsieur Jérôme Foulon pour une durée indéterminée.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010017577/14.

(100011935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

cominvest Europa ZinsPlus 9/2009, Fonds Commun de Placement.

WKN: A0CA61, ISIN LU0192217924.

—
Auflösung wegen Endfälligkeit

Am 30. September 2009 endet gemäß Artikel 27 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des cominvest Europa Zins-Plus 9/2009.

cominvest Asset Management S.A.

Référence de publication: 2010020243/267/9.

Arminius Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.218.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 20 janvier 2010

Monsieur Christian Tailleur a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 18 décembre 2009.

Madame Kathryn Bergkoetter, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommée gérant avec effet au 18 décembre 2009 pour une période indéterminée.

Monsieur Keimpe Reitsma a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 14 janvier 2010.

Madame Cristina Fileno, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommée gérant avec effet au 14 janvier 2010 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010017572/19.

(100011947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

B.R.C. SA, Business Resort Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.405.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018689/10.

(100013072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Germalux Investment II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.080.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance
de la société GERMALUX INVESTMENT II Sàrl qui s'est tenue en date du 18 janvier 2010*

- Le Conseil de Gérance prend acte de la démission de Madame Assunta Di Lorenzo en sa qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 27 octobre 2009.

- Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

Catégorie A:

Monsieur Jérôme Foulon et Madame Liliane Marceau

Catégorie B:

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany, Madame Véronique Wauthier et Monsieur Pierre Hamel.

Extrait certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2010017581/18.

(100011964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

AKM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.912.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 7 janvier 2010 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 décembre 2009, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Associé Unique	Nombre de Parts Sociales
Erik Österlind	125
TOTAL	125
Luxembourg.	Marjoleine van Oort.

Référence de publication: 2010018279/18.

(100012974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 867.725.416,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

—
EXTRAIT

Suivant une résolution écrite des associés de la Société datée du 30 juin 2008, les associés ont décidé de nommer en tant que réviseur d'entreprises Ernst & Young Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010018287/17.

(100012668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Crawfresh Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, rue Roudenbesch, Zone Industrielle Grasbusch.
R.C.S. Luxembourg B 49.367.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire réunie extraordinairement en date du 28 mai 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Alain SCHMIT, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, de Monsieur Camille STUDER, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, de Monsieur Michel EISCHEN, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, et de Monsieur Georges ARENDT, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'Administration du 28 mai 2009*

Monsieur Alain SCHMIT, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010017611/24.

(100012097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

L.I.T. S.A., Luxembourg Investment Trend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7481 Tuntange, 6, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 59.534.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Luxembourg INVESTMENT TREND S.A. en abrégé L.I.T. S.A. actuellement sans siège social, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 59534, constituée suivant acte reçu par le notaire Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 498 en date du 13 septembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 429 en date du 26 février 2009. L'Assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Robert BOUCHY, administrateur de société, demeurant à B-4000 Liège, 48 Quai de Rome,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christiane Emilie THONET, demeurant à B-4000 Liège, Boulevard Piercot 14b31.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.-€) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille deux cent cinquante euros (31.250.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique personnellement présent et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique, déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour, et se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Fixation du siège social et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2) Révocation de deux administrateurs et acceptation de la démission d'un administrateur et du commissaire aux comptes de la prédite société, avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.

3) Constatation de l'existence d'un actionnaire unique et nomination d'un administrateur unique et d'un commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

4) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social à Tuntange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Tuntange.

(Le reste sans changement.)

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-7481 Tuntange, 6 rue de l'Eglise.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de révoquer à partir de ce jour de leurs fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Serge TESSEUR, administrateur de société, demeurant à B-3001 Heverlee, 2 Jachtlaan

- Monsieur Robert BOUCHY, administrateur de société, demeurant à B-4000 Liège, 48 Quai de Rome

b) d'accepter la démission de:

- Madame Marcelle WIES, employée privée, demeurant à L-1880 Luxembourg, 175 rue Pierre Krier, de sa fonction d'administrateur.

- Fiduciaire CABEXCO S.àrl, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1 rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139890, de la fonction de commissaire aux comptes. L'assemblée générale accorde décharge aux administrateurs sortant pour l'accomplissement de leurs mandats et refuse de donner décharge au commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, après avoir constaté que la société est établie par un actionnaire unique à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée de six ans:

a) dans la fonction d'administrateur unique:

- Madame Christiane Emilie THONET, demeurant à B-4000 Liège, Boulevard Piercot 14b31.

b) dans la fonction de commissaire aux comptes:

Monsieur Robert BOUCHY, Avocat à la Cour, demeurant à B-4000 Liège, 48 Quai de Rome

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme que conformément à l'article 10 in fine des statuts la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur-unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: BOUCHY; MUHOVIC; THONET, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2010. Relation: EAC/ 2010/ 122. Reçu soixante-quinze euros 75,00-e.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010016355/84.

(100010421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

MMHM Gestion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.777.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, à l'intervention de Maître Joël Tondeur, notaire à Bastogne, empêché, le premier nommé restant détenteur de la présente minute.

Ont comparu:

1. Madame MEIS Madeleine-Francinne-Ghislaine, administrateur de sociétés, née à Bastogne le 19 avril 1945, domiciliée à L-9647 DONCOLS, Duerfstrooss, 96 (Grand-Duché de Luxembourg), et son époux,

2. Monsieur HAAG Michel Victor Jules Joseph, expert comptable, né à Juseret le 24 octobre 1948, domicilié à L 9647 DONCOLS, Duerfstrooss, 96 (Grand-Duché de Luxembourg),

Mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Philippe RUELLE de Sibret en date du 27 août 1983 non modifié à ce jour, ainsi que déclaré.

comparants dont l'identité est bien connue des notaires instrumentant,

Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MMHM Gestion SA"

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Winseler.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet:

- la consultance dans les domaines économiques, juridiques et financiers;
- la promotion, la location, la mise en valeur, la gestion, l'achat et la vente des immeubles et des terrains pour compte propre.

Elle aura également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,-€) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à 18.00 heures.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévus par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- par Madame Madeleine MEIS, prénommée, par apport en nature d'immeubles ci-après désignés, rémunérés par quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
2.- par Monsieur Michel HAAG, prénommé, par apport en numéraire de cent (100) euros rémunéré par une action	1
TOTAL: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été libérées intégralement pour les apports en nature et pour l'apport en numéraire par un versement en espèces de sorte que la somme de CENT EUROS (100,-€) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Désignation des immeubles apportés:

Sur le territoire belge

1. COMMUNE DE BASTOGNE- Première division Bastoane - Article 6105:

Terrain "A Renvai" section E, numéro 1441/D2 de douze ares quarante centiares (12a40ca).

2. COMMUNE DE BASTOGNE - Deuxième division Bastoane - Article 5635:

le tréfonds de

Maison "Rue des Cerisiers, 4" section C numéro 968/P2 de onze ares vingt-cinq centiares (11a25ca).

3. COMMUNE DE BASTOGNE - Deuxième division Bastoane - Article 6437:

Pré "A la Baraque Merceny", section C, numéro 967/C de trente-cinq ares huit centiares (35a08ca). Immeubles est évalués aux termes du rapport du réviseur dont question ci-après à la somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (499.900,-€).

Origine de propriété:

Le numéro 1441/D2 appartient à Madame Madeleine MEIS pour onze ares septante-trois centiares en vertu d'un acte de donation-partage reçu par le notaire Maurice Tondeur alors à Bastogne le vingt-quatre mars mil neuf cent septante-neuf et pour soixante-sept centiares en vertu d'un acte de donation-partage reçu par le notaire Philippe Ruelle alors à Sibret le deux février mil neuf cent nonante-et-un.

Le numéro 968/P2 appartient pour le fonds à Madame Madeleine MEIS en vertu d'un acte de donation et de partage d'ascendants reçu par ledit notaire Maurice Tondeur le seize février mil neuf cent quatre-vingt cinq, pour les constructions à la société privée à responsabilité limitée "Michel HAAG et Cie" en vertu d'un bail emphytéotique reçu par ledit notaire Ruelle le douze août mil neuf cent quatre-vingt neuf.

Le numéro 967/C appartient à Madame Madeleine MEIS en vertu d'un acte de renonciation à usufruit et donation-partage reçu par ledit notaire Ruelle le deux février mil neuf cent nonante-et-un.

Rapport du réviseur.

Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises, représentant la société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., désigné par le fondateur, a dressé le rapport prévu par la loi.

Le rapport du réviseur d'entreprise conclut dans les termes suivants:

"Conclusions

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport est uniquement émis conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, destiné au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de la Société ainsi qu'au Notaire actant l'opération. Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins, ne peut être transmis à des tiers et ne peut être inclut ou référencé dans les autres documents que ceux de l'Assemblée des Actionnaires décidant de la constitution de la Société, sans notre autorisation préalable."

Conditions de l'apport

1. La société présentement constituée aura, à partir de ce jour, la propriété et la jouissance des biens apportés à charge de supporter, à partir de cette dernière date, tous impôts, taxes et contributions quelconques.

2. Les biens sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans garantie d'absence de vices et défauts, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, continues et discontinues dont ils pourraient être avantagés ou grevés, sauf à la société à faire valoir les unes à son profit et à se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs.

3. La contenance sus indiquée n'est pas garantie, toute différence en plus ou en moins, excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte pour la société constituée par le présent acte.

4. Les indications cadastrales ne sont données qu'à titre de simples renseignements.

5. Le Conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

6. La société présentement constituée fera son affaire personnelle de l'assurance-incendie et prendra toutes dispositions y relatives.

La société continuera tous abonnements aux services des eaux, gaz et électricité qui pourraient exister relativement aux biens apportés et en payera les primes et redevances à compter de leur plus prochaine échéance.

7. Les droits et actions qui pourraient appartenir à l'apporteur en raison des dommages causés par des exploitations ou industries, font partie du présent apport.

8. Les apporteurs déclarent que le bien immeuble apporté est quitte et libre de toutes inscriptions ou charges hypothécaires généralement quelconques.

9. Les biens apportés sont libres de toute occupation à l'exception du bail emphytéotique dont question à l'origine de propriété bien connu des parties.

10. Les comparants dispensent le notaire de reproduire au présent acte les conditions spéciales qui figureraient dans les titres de propriété prérelatés, déclarant en avoir parfaite connaissance.

Situation administrative et Urbanistique Belge:

Le bien sis sur le territoire belge est apporté avec toutes les limitations du droit de propriété qui peuvent résulter des règlements publics pris, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Conformément au Code Wallon de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et du Patrimoine, actuellement en vigueur:

a) la partie apporteuse déclare que le bien n'a pas fait l'objet d'un permis d'urbanisme, datant de moins de dix ans et n'a pas fait l'objet d'un certificat d'urbanisme laissant prévoir la possibilité d'effectuer ou de maintenir sur ce bien aucun des actes et travaux visés à l'article 84, paragraphe premier, et, le cas échéant, à l'article 84, paragraphe 2 alinéa premier du Code Wallon de l'aménagement du Territoire de l'Urbanisme et du Patrimoine et qu'en conséquence aucun engagement n'est pris quant à la possibilité d'exécuter ou de maintenir ces actes et travaux sur ce même bien.

b) en outre, il est rappelé qu'aucun des actes et travaux visés à l'article 84, paragraphe premier, et le cas échéant, à l'article 84, paragraphe deux, alinéa premier du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, ne peut être accompli sur le bien tant que le permis d'urbanisme n'a pas été obtenu.

c) Infractions urbanistiques.

La partie apporteuse déclare, qu'à sa connaissance, aucune infraction urbanistique n'a été relevée sur le dit bien.

d) Monuments et Sites - Sites d'activité économique désaffectés - Expropriation Insalubrité - Remembrement.

La partie apporteuse déclare que le bien apporté n'a pas fait l'objet

- d'un arrêté royal d'expropriation;
- d'un plan ou d'un projet de plan de remembrement;
- d'une ordonnance d'insalubrité;
- d'une réglementation particulière en vertu de la législation sur les monuments et sites, les mines, carrières et sites désaffectés;
- d'une inscription sur une liste de sauvegarde ou classés.

e) Informations urbanistiques:

La partie apporteuse déclare que le bien est repris au plan de secteur de Bastogne en zone d'habitat.

Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport ainsi effectué. Madame Madeleine MEIS recevra 4.999 actions représentant un capital de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents EUROS (499.900.-€) soit total des rémunérations attribuées en contrepartie des apports en nature: 4.999 actions représentant un capital de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents EUROS (499.900.-€).

Souscription par apport en espèces

Le comparant sub 2 Monsieur Michel HAAG déclare que l'action restante est à l'instant souscrite en espèces, au prix de cent EUROS (100-EUR), par lui-même, soit pour cent EUROS (100 EUR).

Le comparant déclare que l'action souscrite est entièrement libérée, par un versement en espèces qu'il a effectué à un compte spécial portant le numéro LU39 0141 4410 9850 0000 ouvert au nom de la société en formation auprès de la BANQUE ING, agence de Wiltz, de sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa disposition une somme de cent EUROS (100-EUR).

Une attestation de l'organisme dépositaire est conservée au dossier du notaire instrumentant.

Libération du capital

Les comparants déclarent que les actions correspondant aux apports en nature sont entièrement libérées.

Les comparants déclarent que la totalité des apports en numéraire sont entièrement libérés, comme dit ci-avant.

Le capital total de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.-€) est donc entièrement libéré.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 4.800.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Madeleine MEIS, prénommée.
 - b) Monsieur Michel HAAG, prénommé
 - c) La société SPRL Michel Haag & Co dont le siège social est à 4, rue des Cerisiers à B-6600 BASTOGNE, inscrite au registre de commerce sous le numéro 30. numéro d'entreprise: 0436.210.285
ici représentée par son gérant, la SA Sogéméfa pour qui signe son administrateur délégué Madame Madeleine Meis
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
la société de droit belge SA Le Palace, dont le siège social est à place Mc Auliffe, 19 à Bastogne, inscrite au registre de commerce sous le numéro 0434.864.658.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2015.
- 5) Le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.
- 6) Le siège social est fixé à L-9647 Doncols (Commune de Winseler), 96, Duerfstroos.

7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "MMHM Gestion SA"

- a) Madame Madeleine MEIS, prénommée.
- b) Monsieur Michel HAAG, prénommé
- c) La société ScPRL Michel Haag & Co préqualifiée

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Michel HAAG, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Identification

Expressément autorisé par les comparants d'utiliser leur numéro de registre national et leur numéro bis, le notaire soussigné certifie, au vu des documents prévus par la loi ainsi que de leur carte d'identité, l'exactitude des nom, prénoms, lieu et date de naissance des comparants, tels qu'énoncés ci-avant.

Droit d'écriture du en Belgique.

Le droit d'écriture perçu lors de l'enregistrement en Belgique s'élève à nonante-cinq euros (95.-€).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: M. Meis, M. Haag, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 décembre 2009. WIL/2009/1065. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 12 janvier 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010016362/292.

(100010528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Moutsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.937.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 19 janvier 2009

Le conseil de gérance décide de transférer le siège de la société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour Moutsi Investments S.à r.l.

Nicolas Mottin

Référence de publication: 2010017053/15.

(100011588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.936.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 19 janvier 2009

Le conseil de gérance décide de transférer le siège de la société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour Gulix Investments S.à r.l.

Nicolas Mottin

Référence de publication: 2010017054/15.

(100011587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Gulix FF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.963.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 19 janvier 2009

Le conseil de gérance décide de transférer le siège de la société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Gulix FF S.à r.l.

Référence de publication: 2010017055/14.

(100011586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Soim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.049.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 22 janvier 2010

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour SOIM S.A.

Signature

Référence de publication: 2010017050/13.

(100011557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Prince Charles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 94.094.

—
Depuis le 24 juillet 2008, les 100 parts sociales qui représentent 100% du capital social sont détenues par la société Parwa SA, sise L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prince Charles S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010017620/12.

(100012070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Voltaire Investments, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.195.

—
Extrait du conseil de gérance du 5 janvier 2010

Le Conseil de Gérance de la société "Voltaire Investments" a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première décision

Le Conseil de Gérance décide de procéder au transfert du siège de la société "Voltaire Investments SCA, SICAV-FIS" du 29, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La décision a été prise à l'unanimité.

Copie conforme à l'original

Référence de publication: 2010017048/15.

(100011061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Captain Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.685.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 janvier 2010

Il résulte dudit extrait que

1. Leurs mandats prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle, les personnes suivantes ont été réélues comme gérants de la société jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes pour l'année financière qui se termine le 30 juin 2009:

- M. Gerd Otte, employé privé, né le 19 août 1948 à Ludwigsburg (Allemagne), demeurant professionnellement à 6A, route de Trèves, L 2633 Senningerberg, en qualité de gérant de classe A

- M. Klaus Diederich, employé privé, né le 26 mai 1958 à Oberhausen (Allemagne), demeurant professionnellement à 6A, route de Trèves, L 2633 Senningerberg, en qualité de gérant de classe A

- M. Germain Trichies, employé privé, né le 23 novembre 1954 à Pétange (Luxembourg) demeurant professionnellement à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B

- M. Mario Meisch, employé privé, né le 14 novembre 1957 à Luxembourg demeurant professionnellement à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B

2. Dès lors le conseil d'administration de la Société se compose de la façon suivante:

- M. Gerd Otte, gérant de classe A

- M. Klaus Diederich, gérant de classe A

- M. Germain Trichies, gérant de classe B

- M. Mario Meisch, gérant de classe B

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Sabine Hinz

Mandataire

Référence de publication: 2010017615/30.

(100011859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Bon Rivage Lux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 111.292.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018758/9.

(100013160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Niton Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. GBS Management S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018668/11.

(100012803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Bips DJIA 30, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 141.631.

Extract of the resolutions taken by the way of circular letter dated August 8th, 2009

- The Board acknowledges the resignation of Mr. Benjamin Alfred Meyer as director of the Company effective as of 6 June 2009.

- The Board appoints, in replacement of Mr Benjamin Alfred Meyer, Mr Pierre Joubert with effect as of 6 June 2009 (professionally residing in Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1 - 2196 Sandton / South Africa).

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises par voie de circulaire et datées au 8 août 2009

- Le conseil reconnaît la démission de M. Benjamin Alfred Meyer comme administrateur de la société avec effet au 6 juin 2009.

- Le Conseil nomme M. Pierre Joubert (résidant professionnellement a: Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1-2196 Sandton / Afrique du Sud) avec effet au 6 juin 2009 en remplacement de M. Benjamin Alfred Meyer.

POUR BIPS DJIA 30

Signatures

Référence de publication: 2010018350/20.

(100012919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Bips Topix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 141.633.

Extract of the resolutions taken by the way of circular letter dated August 8th, 2009

- The Board acknowledges the resignation of Mr. Benjamin Alfred Meyer as director of the Company effective as of 6 June 2009.

- The Board appoints, in replacement of Mr Benjamin Alfred Meyer, Mr Pierre Joubert with effect as of 6 June 2009 (professionally residing in Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1 - 2196 Sandton / South Africa).

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises par voie de circulaire et datées au 8 août 2009

- Le conseil reconnaît la démission de M. Benjamin Alfred Meyer comme administrateur de la société avec effet au 6 juin 2009.

- Le Conseil nomme M. Pierre Joubert (résidant professionnellement a: Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1 - 2196 Sandton / Afrique du Sud) avec effet au 6 juin 2009 en remplacement de M. Benjamin Alfred Meyer.

POUR BIPS TOPIX

Signatures

Référence de publication: 2010018347/20.

(100012922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Bips Russell 1000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.632.

—

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of the 18th December 2009

- The Meeting decides to re-elect the mandate of the Board Members for the ensuing year as follows:

Mr Ian MACLEOD

Mr Justin Berkeley CLARKE

Mr Pierre George JOUBERT

- The Meeting decides to re-elect the mandate of PricewaterhouseCoopers Luxembourg as the Authorised Independent Auditor;

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2009

- Il est décidé de reconduire pour un an le mandat des membres du Conseil d'Administration suivants:

M. Ian MACLEOD

M. Justin Berkeley CLARKE

M. Pierre George JOUBERT

- Il est décidé de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprise indépendant PricewaterhouseCoopers Luxembourg.

POUR BIPS RUSSELL 1000

Signatures

Référence de publication: 2010018349/23.

(100012946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Ostara Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.921.

—

Les statuts coordonnés de la sociétés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018667/10.

(100012784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Bips Russell 1000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.632.

—

Extract of the resolutions taken by the way of circular letter dated August 8th 2009

- The Board acknowledges the resignation of Mr. Benjamin Alfred Meyer as director of the Company effective as of 6 June 2009.

- The Board appoints, in replacement of Mr Benjamin Alfred Meyer, Mr Pierre Joubert with effect as of 6 June 2009 (professionally residing in Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1 - 2196 Sandton / South Africa).

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises par voie de circulaire et datées au 8 août 2009

- Le conseil reconnaît la démission de M. Benjamin Alfred Meyer comme administrateur de la société avec effet au 6 juin 2009.

- Le Conseil nomme M. Pierre Joubert (résidant professionnellement a: Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1-2196 Sandton / Afrique du Sud) avec effet au 6 juin 2009 en remplacement de M. Benjamin Alfred Meyer.

POUR BIPS RUSSELL 1000

Signatures

Référence de publication: 2010018348/20.

(100012921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Bips FTSE 250, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.629.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of the 18th December 2009

- The Meeting decides to re-elect the mandate of the Board Members for the ensuing year as follows:

Mr Ian MACLEOD

Mr Justin Berkeley CLARKE

Mr Pierre George JOUBERT

- The Meeting decides to re-elect the mandate of PricewaterhouseCoopers Luxembourg as the Authorised Independent Auditor;

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2009

- Il est décidé de reconduire pour un an le mandat des membres du Conseil d'Administration suivants:

M. Ian MACLEOD

M. Justin Berkeley CLARKE

M. Pierre George JOUBERT

- Il est décidé de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprise indépendant PricewaterhouseCoopers Luxembourg.

POUR BIPS FTSE 250

Signatures

Référence de publication: 2010018345/23.

(100012937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.866.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018672/10.

(100013088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Eva Ferranti SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 134.056.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2009 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue St Ulric, L-2651 Luxembourg au 4-6, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010017058/19.

(100011311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Bips FTSE/Xinhau China 25, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.628.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of the 18th December 2009

- The Meeting decides to re-elect the mandate of the Board Members for the ensuing year as follows:

Mr Ian MACLEOD

Mr Justin Berkeley CLARKE

Mr Pierre George JOUBERT

- The Meeting decides to re-elect the mandate of PricewaterhouseCoopers Luxembourg as the Authorised Independent Auditor;

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2009

- Il est décidé de reconduire pour un an le mandat des membres du Conseil d'Administration suivants:

M. Ian MACLEOD

M. Justin Berkeley CLARKE

M. Pierre George JOUBERT

- Il est décidé de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprise indépendant PricewaterhouseCoopers Luxembourg.

POUR BIPS FTSE - XINHAU CHINA 25

Signatures

Référence de publication: 2010018346/23.

(100012936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.547.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 décembre 2009

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur:

- Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.

Référence de publication: 2010017051/20.

(100011753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

PHI Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.326.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018890/9.

(100013266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.
